

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. BRUNO BERGERON, président
 Mme NICOLE BRODEUR, commissaire
 M. JEAN CAOUCETTE, commissaire

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE
À L'ÎLE DES SOEURS**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 18 juin 2013, 19 h
Au Centre Elgar situé au
260, rue Elgar
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 18 JUIN 2013

M. BRUNO BERGERON, président de la commission 1

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Olivier Drouin 5
Mme Chantale Bacon 13
Mme Véronique Tremblay..... 22
Mme Chantale Michaud..... 30
Mme Marie-Hélène Demers..... 44
Mme Chad Bradley 49
Mme Lydia Alder..... 66
Mme Lise-Anne Laverdure..... 71
Mme Catherine Chauvin 75
M. Richard Tarte 92
M. Louis Bourgault..... 103
M. Jean Sansoucy 108
M. Claude Beaulac..... 127
Mme Daniela Villatora..... 131

MOT DU PRÉSIDENT

M. BRUNO BERGERON, président :

5 Bonsoir, Mesdames, Messieurs. Bienvenue à cette deuxième soirée de consultation publique qui porte sur le projet de règlement de modification de la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Verdun en vue de permettre la construction d'une deuxième école primaire à l'Île des Sœurs.

10 Je me nomme Bruno Bergeron, je suis commissaire à l'Office de consultation de Montréal. Je préside cette commission avec l'assistance de mes collègues, madame Nicole Brodeur ici à ma droite et monsieur Jean Caouette à ma gauche.

15 La commission est soutenue dans son travail par madame Stéphanie Espach, secrétaire de la commission qui est assise ici à mon extrême gauche, et le personnel de l'Office qui nous accompagne, madame Anik Pouliot, monsieur Jimmy Paquet-Cormier sont chargés de la logistique. Madame Crystelle Lellier-Théberge et madame Denise Mumporese s'occupent de l'accueil à l'entrée de la salle.

20 Nous avons ici madame Louise Philibert qui est notre sténographe qui prend note de l'ensemble des propos qui sont tenus lors des soirées de consultation, notes sténographiques qui seront déposées sur le site internet de l'Office pour vous permettre de prendre vraiment connaissance de ce qui s'est réellement dit à la commission.

25 Ainsi que monsieur Simon Éthier qui est chargé de notre sonorisation. Alors, monsieur Éthier fait aussi la combinaison des présentations *PowerPoint* qui ont été présentées hier soir tant de l'arrondissement que de la commission scolaire, le son des personnes qui ont parlé pendant ces présentations sera intégré au *PowerPoint* et vous pourrez avoir accès dans les prochains jours, on me disait que c'était demain, sur le site internet de l'Office de consultation.

30

35 Comme son nom l'indique, l'Office de consultation publique a pour mandat de consulter les citoyens sur diverses questions qui relèvent de la compétence municipale, notamment les projets d'urbanisme. L'audience de ce soir porte plus précisément sur le projet de règlement qui vise à permettre et encadrer le projet de construction de l'école sur le terrain en forme de triangle en bordure des boulevards René-Lévesque et de l'Île-des-Sœurs tel qu'il a été présenté hier soir par l'arrondissement de Verdun et la commission scolaire.

40 La consultation publique s'appuie sur deux principes, on les rappelle, le droit du citoyen d'être adéquatement informé sur les projets susceptibles de modifier leur cadre de vie et de faire valoir leur opinion en tout respect dans le but d'éclairer et d'influencer les élus avant qu'ils ne rendent leur décision.

45 Je vais faire un rappel tantôt des différents documents ou informations qui ont été commandés hier soir suite aux questions des citoyens de telle sorte qu'on ait un bon topo de ce qui devrait venir compléter la documentation qui supporte cette commission.

50 Quelques mots maintenant sur le déroulement de l'audience. Comme vous le savez, le processus de consultation est en deux étapes. Donc ce soir on poursuit la soirée d'information d'hier soir; les gens qui se sont inscrits au registre, on va les appeler un à un et ce qu'on demande, c'est d'éviter tout commentaire et préambule trop long de telle sorte qu'on puisse permettre à tout le monde de venir s'exprimer. Il y a encore 24 personnes qui ont demandé un droit de parole aujourd'hui.

55 Donc on compte sur votre collaboration pour que le climat de cette soirée demeure serein et que les échanges se fassent dans le respect mutuel et la courtoisie. Toutes les manifestations ou les interventions qui portent atteintes aux droits fondamentaux ou à la réputation des personnes sont irrecevables. J'appellerai donc les personnes.

60 Il est important d'être attentif aux questions qui sont posées par vos concitoyens et attentif également aux réponses qui y seront apportées afin d'éviter que les mêmes questions ne soient posées deux ou trois fois. Alors, on vous félicite, hier soir, je n'ai remarqué aucune

redondance dans les questions. Donc, c'est très très apprécié par l'ensemble des gens qui participent à cette commission.

65 Vous adressez vos questions au président, donc à moi-même, qui les dirige soit au porte-parole de l'arrondissement, ici monsieur Benoît Malette de l'arrondissement, ou à monsieur Sylvain, monsieur Yves Sylvain qui est directeur de la commission scolaire qui est ici à mon extrême droite.

70 Donc ce soir on complète la soirée d'information et je vais immédiatement vous reparler de la prochaine étape, celle qui nous permettra de vous entendre le 9 juillet prochain et probablement dans les jours qui suivront parce que déjà plusieurs personnes se sont inscrites pour le dépôt des mémoires. On sait que le 9 juillet est complet et on est en train de planifier le 10 et possiblement le 11 et possiblement une autre date. Donc on est en train de
75 regarder ça.

Trois options s'offrent à vous pour transmettre vos opinions à la commission. La première possibilité, vous pouvez préparer un document écrit et l'acheminer à la commission via le formulaire en ligne sur le site web de l'Office sous l'onglet *Participer* et ce, avant le 4
80 juillet inclusivement. Toutefois si des personnes devaient s'absenter pour des - on sait qu'en juillet, on est en période de vacances - on vous demande de vous inscrire le plus rapidement possible. Il est même possible qu'on ait une date qui soit annoncée avant le 4 juillet pour ces personnes qui devraient s'absenter.

85 Vous pouvez préparer un document et venir le présenter devant la commission. Une période d'échange est alors prévue. Vous devez alors obligatoirement vous inscrire auprès de monsieur Gilles Vézina qui est le responsable à l'Office de consultation publique. Le numéro de téléphone, vous pouvez le trouver sur le site internet de l'Office.

90 Enfin, la troisième option, vous pouvez venir présenter verbalement votre opinion devant la commission sans support écrit et, soyez assuré, à ce moment-là, on ne vous interdira pas de faire des préambules et des présentations plus larges de ce que vous voulez échanger

avec nous, on aura généralement plusieurs questions à vous poser pour venir préciser exactement la teneur de vos propos. Toutefois, ça se fait toujours dans les limites du respect des individus et des réputations.

Donc, si vous avez un mémoire écrit, dans tous les cas vous devez nous le faire parvenir via le formulaire web avant le 4 juillet. Si vous désirez vous exprimer verbalement, vous devez téléphoner à monsieur Gilles Vézina de l'Office.

Avant de débiter la période où on vous donne la parole, je vais vous faire un état des documents qu'on nous a demandés hier. Donc, ce sera acheminé directement aux différentes institutions et ça apparaîtra aussi sur le site internet de la commission. Donc, le devis d'appel d'offres des études de caractérisation de EXP et de Sanexen pour le terrain Archambault, et on est toujours en attente des conclusions de l'étude de caractérisation de EXP pour le terrain Archambault. Quant au terrain du parc de la Fontaine, le fait que l'étude de capacité portante et de caractérisation n'était pas annoncée, donc on ne peut pas réclamer ces études-là, mais on convient qu'il serait important que soit déposé un échéancier de réalisation des travaux qui comprendrait les différentes étapes devant mener à l'émission des permis de construction pour l'école le cas échéant. À cet effet, la commission souhaiterait que lui soit transmis le règlement sur les permis et certificats de l'arrondissement qui énumère les conditions d'émission de permis, sous quelles conditions devraient être émis le permis de construction.

Quant aux normes du ministère des Transports sur la sécurité du carrefour giratoire, on comprend qu'on nous fournira la liste des paramètres applicables et les normes du ministère des Transports. Donc, la liste des paramètres auxquels on répond et la liste des paramètres auxquels on ne répond pas qui permettrait par exemple, tel qu'on nous l'a dit hier, de faire en sorte qu'on n'ait pas de travaux à réaliser supplémentaires pour le carrefour giratoire.

Serait-il possible aussi d'agrandir l'école malgré les dispositions du règlement? Donc, c'est une question qu'on posera à l'arrondissement tantôt, par exemple par une dérogation mineure ou par tout autre moyen sans qu'il y ait consultation publique ou qu'il y ait processus

référendaire suite au fait qu'on parlait d'une servitude qui devait être imposée dont on n'a pas l'information.

125

Il y avait aussi la mainlevée des cessionnaires du terrain qui constitue le site de la future école. Donc compte tenu de ce qui s'est passé sur le premier site, est-ce que les mainlevées ont été consenties sur les nouveaux lots qui permettraient la construction de la nouvelle école? Il semblait hier avoir un flou sur certains de ces lots-là dont certains semblaient être déjà propriété de la Ville pour fins de rue, mais est-ce qu'il y a des mainlevées? Donc, c'est un document aussi qu'on demande par écrit et qu'on a demandé à l'arrondissement. Et en final, le modèle d'entente dont on nous parlait sur le partage des équipements en compensation de la valeur du terrain. Donc, on nous disait qu'on pouvait nous fournir un modèle d'entente.

130

135

Donc, ce sont les documents dont on a fait état hier et on voulait vous rappeler qu'on a fait expressément la demande hier soir en consultation de nous fournir ces documents le plus rapidement possible.

140

Sans plus tarder, je vous rappelle qu'on a nos porte-parole de chacun des organismes. Donc, les questions me sont adressées et je passe la parole à chacun selon les questions que vous nous posez.

145

J'appellerais immédiatement monsieur Olivier Drouin. Bonsoir, Monsieur Drouin.

M. OLIVIER DROUIN :

150

Bonsoir. Je me présente, Olivier Drouin. Je suis président de l'Association des familles de l'Île des Sœurs qui regroupe plus de 530 membres dont plus de 200 étaient présents hier soir.

Un court préambule et ensuite deux questions rapides.

155 La FIDS a analysé tous les documents disponibles sur votre site jusqu'à présent et en dépit des revendications des opposants que vous avez entendues hier soir, les faits démontrent que ce projet, à cet endroit, dans son implantation proposée, est le meilleur pour rencontrer l'échéance de septembre 2014.

160 Alors, ma question - et elle s'adresse peut-être à madame Geneviève Lefebvre ou à la commission scolaire : pouvez-vous nous donner des exemples de sites scolaires similaires où il y aurait eu une densité de trafic, pas nécessairement un rond-point, mais une densité de trafic similaire dans vos études? Et si vous avez quelques exemples, pas nécessairement à la CSMB, mais peut-être CSDM Pointe-de-l'Île, et les modalités à ces endroits qui auraient été mises en place pour la sécurité étant donné que la sécurité a été discutée en long et en large
165 hier soir, on a observé ce matin dans le rond-point que la vitesse est en fait 25 km/h, la limite déjà dans le rond-point, donc si vous avez vu le rond-point, il est déjà à 25 km/h.

Merci, Monsieur le président.

170 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Alors, Monsieur Sylvain, si vous pouvez nous apporter une réponse.

175 **M. YVES SYLVAIN :**

Écoutez, c'est une question... je vous dirais que si on prend pour Marguerite-Bourgeoys, et évidemment ici on est dans la particularité de l'Île des Sœurs au sens aussi d'un carrefour giratoire, ce qui n'est pas fréquent, mais je vous dirais spontanément, je vous parlerais de l'école St-Gérard à Pierrefonds qui est directement sur le boulevard Pierrefonds, extrêmement achalandé, où nous avons des autobus scolaires, plusieurs autobus de 72
180 élèves, 70, donc les longs, nous avons aussi des berlines, etc., et nous réussissons avec l'arrondissement de Pierrefonds à bien composer avec la situation depuis de nombreuses années.

185 Donc, je vous dirais aussi, on pourrait parler de l'école Ste-Geneviève-ouest qui est dans Ste-Geneviève, un autre arrondissement, où le débarcadère est loin d'être simple. c'est une école de 650 élèves et quand même on réussit assez bien à composer avec la situation.

190 Donc, si je prends ces deux-là de Marguerite-Bourgeoys, je vous dirais que j'ai parlé hier, puis quelqu'un l'a évoqué aussi, c'est sûr qu'à la Commission scolaire de Montréal, évidemment au primaire, tous les élèves au Québec sont transportés par autobus jaune et donc y compris la CSDM, parce qu'au secondaire, c'est souvent le métro qui est proposé quand la densité le permet et le transport en commun. Mais toutes les écoles primaires, la CSDM a 180 écoles primaires, et évidemment qu'il y a des écoles qui sont le long de très
195 grandes avenues, dont Christophe-Colomb, donc, avec plusieurs passages très fréquentés, mais avec présence de brigadier aussi, avec des campagnes de sensibilisation en début d'année et de sécurité et avec le SPVM.

200 Donc, je vous dirais un peu comme j'ai répondu hier soir, on n'est pas dans une situation unique, loin de là. Un petit peu comme j'expliquais aussi hier, on a l'avantage ici quand même qui est assez rare, je pense que ça va être unique même à Marguerite-Bourgeoys par rapport à 67 écoles primaires, d'avoir une école pratiquement exclusivement de marcheurs ou de cyclistes, ce qui est très très rare, vu le 1.6 kilomètre. Et comme je disais hier, le secteur nord du boulevard de l'Île-des-Sœurs qui sont peut-être, si je ne me trompe pas
205 de rue, je pense que j'ai la bonne rue, le secteur nord qu'on parlait hier, c'est une proportion des enfants dont une bonne proportion peuvent venir à pied, en vélo ou peut-être conduit par leurs parents en auto, mais la grande majorité n'ont pas à toucher à ce boulevard-là, ni à passer par le carrefour : ils peuvent tous le faire par l'autre partie au sud.

210 Donc, quand on regarde le tout, l'analyse de CIMA avec une potentialité... parce qu'il faut bien voir aussi que l'heure de pointe se joue autour d'une demi-heure selon l'horaire. Mettons que l'école ouvre à 8h30 et peut-être, il y a quelqu'un qui m'a suggéré hier à la pause, un parent, je trouvais ça assez intéressant, qui me disait : «Vous pourriez peut-être envisager de distinguer les horaires des deux écoles primaires.» Donc ce qui fait que si l'une est à 8h, ce
215 qu'on peut faire, l'autre à 8h30 ou même 8h45. Il y a comme un décalage aussi dans le

voyagement ou dans le trafic dépendamment. Ce sera à regarder, ça pourrait peut-être aider aussi à la situation.

220 Dans ce contexte-là où on aura essentiellement des autobus pour nos maternelles ou on a tout le secteur sud qui peut très bien voyager par les pistes cyclables ou le piétonnier ou etc., plus le contexte de marcheur, plus un contexte de brigadier, plus... Hier, on a un petit peu évoqué aussi la question du personnel.

225 **M. OLIVIER DROUIN :**

Donc, le brigadier, j'en comprends que l'étude de CIMA+, la recommandation va être adoptée dans le projet futur?

230 **M. YVES SYLVAIN :**

En tout cas, moi, ce que j'ai compris d'hier, je ne peux pas parler pour... je ne sais pas si c'est CIMA, mais l'arrondissement s'engageait...

235 **M. OLIVIER DROUIN :**

C'était une recommandation...

M. BRUNO BERGERON, président :

240 Pardon, laissez monsieur terminer. On évite les rapports directs entre la salle et...

M. OLIVIER DROUIN :

245 Oui, Monsieur le président.

M. YVES SYLVAIN :

250 Ce que je comprenais de mes collègues, c'est que l'arrondissement semblait faire
sienne, s'engageait, mais ils pourront compléter, à ce qu'il y ait un brigadier là, et je pense que
oui, ce serait évidemment pertinent et intéressant comme on en a à plusieurs endroits mettons
de plus haute circulation à Montréal.

255 Donc, je vous dirais que l'ensemble des éléments nous apparaît, et là, je parlais un peu
du personnel. C'est vrai, on parle d'environ 35 employés et je pense qu'il y a passablement de
stationnement autour et on va discuter aussi avec le secteur commercial et je pense que notre
personnel qui peut stationner soit au stationnement s'il y a de l'espace du parc de la Fontaine,
soit sur les rues avoisinantes, bien oui. Ils vont peut-être marcher dix minutes pour aller à leur
travail, pas juste à côté, mais, je veux dire, moi, je voyage tous les jours depuis six ans en
260 métro, transport en commun, puis je suis directeur général d'une commission scolaire, puis je
transporte ma valise, puis je ne suis pas malheureux.

265 Donc, je vous dirais que, donc, 35 employés, ça ne nous apparaît pas... c'est des
adultes qui vont traverser le carrefour giratoire. Et dernier élément, il faut bien se le dire aussi,
l'entrée des élèves commence à 7h pour le service de garde; notre projection, c'est que sur
450 élèves, il y en aura environ 225 au service de garde qui vont arriver à 7h, 7h30, 8h,
8h15. Le soir, ça roule jusqu'à 18h.

270 Donc, il faut aussi tenir compte que l'achalandage, il y a une partie de la clientèle qui
se répartit et que les parents viennent chercher. Donc, il faut aussi relativiser le contexte.
Donc, dans ce sens-là, comme je disais un peu, moi je suis moins inquiet du site de cette
école-là que certaines écoles de la CSDM sur des avenues très très passantes, mais qui
fonctionnent bien, et de l'école St-Gérard chez nous sur le boulevard Pierrefonds qui est
extrêmement passant, et sur l'école Ste-Geneviève-ouest qui a quand même 650 élèves.

275 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Merci, Monsieur. Est-ce que vous avez une autre question?

280 **M. OLIVIER DROUIN :**

280

Une dernière sous-question. Ce serait une question de clarification. Les parents entendent, ont vu l'étude de circulation CIMA+, ont vu le découpage des zones en cinq zones. Donc, on aimerait comprendre de quelle façon ces bassins-là ont été déterminés. Est-ce que ça correspond à des bassins scolaires des effectifs scolaires de la CSMB ou c'est simplement pour des points de vue de circulation?

285

De quelle façon les hypothèses ont été faites pour découper ces cinq zones-là?

290

M. BRUNO BERGERON, président :

Alors, je demanderais aux gens de l'arrondissement s'ils pourraient répondre à cette question.

295 **Mme GENEVIÈVE LEFEBVRE :**

295

Les zones ont été faites un petit peu... faites, on cherchait à établir les parcours pour se rendre à l'école, donc ces zones-là ont été établies dans l'étude initiale. C'est les mêmes zones qui avaient été utilisées dans la première étude qui avaient été faites pour le site initial.

300

M. BRUNO BERGERON, président :

Est-ce qu'on pourrait mettre au tableau, s'il vous plaît? Merci. Excusez-moi.

Mme GENEVIÈVE LEFEBVRE :

305

Donc, les zones avaient été établies dans l'étude initiale, on les a réutilisées parce qu'on touche le même bassin scolaire qui est visé, puis c'est un petit peu séparé par les grands axes, donc, Berlioz, la Place de la Fontaine qui sépare en quatre quadrilatères le secteur sud, puis une zone distincte parce que les habitudes de déplacement comme on l'a dit sont un petit peu différentes quand on est de l'autre côté du boulevard de l'Île.

310

Alors, ce secteur-là, on a dit qu'il y aura probablement 50% des parents, c'est l'hypothèse qui est posée, qui viendront reconduire les enfants à l'école alors que pour toutes les autres zones où le potentiel de marcheurs est vraiment plus grand, on a posé l'hypothèse globale pour toutes ces zones-là qu'environ 17% des enfants viendront accompagnés par leurs parents.

315

En fait, ça reprend le modèle de déplacement qui est utilisé à l'école actuelle. Donc, c'est une hypothèse de travail, mais ç'a été appliqué à l'ensemble de la zone parce que quand même les débarcadères, contrairement au site initial qui était plus au cœur du quartier, se trouvent à proximité d'axes collecteurs. Il y a de plus grandes chances qu'un plus grand nombre de parents s'arrêtent aux débarcadères. Mais il faut faire attention, nous on estime, ça donne à peu près 100 véhicules, le nombre de parents dans une heure qui viendront reconduire les enfants. Mais on peut penser qu'il y en a peut-être une portion qui circule déjà étant donné que ces débarcadères-là sont sur un axe collecteur qui mène éventuellement à l'autoroute 15 et au retour vers le centre-ville. Ce ne sera peut-être pas tous des déplacements additionnels non plus sur le réseau.

320

325

Donc, voilà.

330

M. OLIVIER DROUIN :

Monsieur le président, le sens de ma question était aussi pour voir si l'arrondissement et la commission scolaire avaient la même définition des bassins pour être certain qu'en tant

335 que parents, on regarde la carte et on se dit : Si on habite dans ces quartiers-là, ce sera nos bassins.

Mme GENEVIÈVE LEFEBVRE :

340 Ah!

M. OLIVIER DROUIN :

345 Est-ce que c'est dans les mêmes ordres grandeurs? Mais merci pour l'explication, c'était une sous-question de comment ça avait été découpé.

M. BRUNO BERGERON, président :

Est-ce qu'à la commission scolaire, vous pouvez répondre à cette question?

350

M. YVES SYLVAIN :

Je demanderais à madame Hotte peut-être de situer le dossier sur la question qu'on appelle les bassins d'alimentation de l'école.

355

Mme GENEVIÈVE HOTTE :

360 Oui. Alors, Monsieur le président, les bassins, encore ils ne sont pas déterminés bien sûr parce qu'il faut attendre que l'école, le lieu de l'école soit définitif et par la suite, on doit aussi aller en consultation auprès des parents de l'Île des Sœurs.

365 Mais j'ai déjà regardé, au sud du boulevard Île-des-Sœurs, il y a environ 260 enfants présentement qui seraient marcheurs pour la future école si elle est située à l'endroit dans le triangle. Et au nord de l'Île des Sœurs, j'ai environ pas tout à fait une centaine d'enfants qui seraient marcheurs aussi pour aller à cette école-là.

Ça fait que ça donne quand même une idée sauf que je ne peux pas vous donner le nom des rues maintenant parce qu'il n'y a rien qui est définitif, mais ça vous donne quand même une idée dans un rayon de 1.6 kilomètre ce que ça donne.

370 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Merci beaucoup.

375 **M. OLIVIER DROUIN :**

Merci, Monsieur le président.

M. BRUNO BERGERON, président :

380 Merci, Monsieur. Alors, j'appelle madame Chantale Bacon, s'il vous plaît, à venir se présenter au micro. Bonsoir, Madame Bacon.

Mme CHANTALE BACON :

385 Bonsoir, Monsieur. Alors, je m'appelle Chantale Bacon, je suis résidente de l'Île depuis près de 10 ans et j'ai deux jeunes garçons qui fréquentent actuellement l'école Île-des-Sœurs.

390 Alors, nonobstant les défis logistiques et pédagogiques que les professeurs et l'administration doivent faire preuve en ce moment pour transmettre adéquatement les programmes du ministère dans l'environnement actuel de l'école, il en va également de la santé psychologique et la sécurité de nos jeunes enfants qui sont entassés comme des petits poulets et qui malheureusement doivent subir bien malgré eux les tergiversations et les délais occasionnés entourant cette saga et en plus qui divisent notre population.

395 Alors, bien que je croie personnellement que le site initial du parc de la Fontaine, le premier site, était idéal d'un point de vue économique, propice à l'enseignement en plus d'être idéalement et sécuritairement situé...

400 **M. BRUNO BERGERON, président :**

 Là, vous êtes en train de me présenter votre mémoire, Madame Bacon.

Mme CHANTALE BACON :

405 J'arrive. J'ai quelques réserves quant à la sécurité actuelle du projet. Alors, ma question s'adresse principalement soit aux architectes, soit à CIMA. Concernant la sécurité des deux débarcadères et des solutions envisagées dans leur analyse, quand on regardait bien votre plan hier proposé, on constatait deux choses.

410 D'abord, la piste cyclable qui traverse le boulevard Île-des-Sœurs apparaissait comme un point névralgique, donc cette traverse qui est plus vers le nord, donc, potentiellement risque d'accident ou de congestion suite au brigadier qui ferait circuler les enfants, et on constate également deux débarcadères, un sur les deux axes routiers. Alors, ma question en fait : Avez-vous considéré dans vos études d'éliminer la traverse de la piste cyclable ou de la déplacer?
415 En fait, quelques mètres plus loin, on a un *stop* sur Grande-Allée, alors qui déjà éliminerait une partie de la problématique, ou peut-être même un pont surélevé? Je n'ai aucune idée si nos règlements municipaux le permettraient.

420 Et concernant les deux débarcadères d'automobiles, je me posais la question à savoir : Est-ce qu'on pourrait les relier en fait et avoir seulement une sortie sur le boulevard René-Lévesque? De cette façon-là, on éviterait la congestion d'un retour sur deux axes routiers. Alors, si vous avez votre plan, vous avez deux débarcadères bien distincts et pourquoi ils ne seraient pas reliés en un seul débarcadère qui roulerait au lieu d'avoir la pointe verte?

425 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Est-ce que l'arrondissement peut répondre à cette question?

430 **Mme GENEVIÈVE LEFEBVRE :**

430 Pour la question premièrement, la première question, au niveau de la traverse piétonne, au niveau du carrefour giratoire, celle à l'approche sud qu'on appelle, qui vous préoccupe, en fait l'idéal, ce serait de centraliser toutes les traverses à la hauteur de Grande-
435 Allée, mais on sait le comportement des piétons, quand il y a un passage, à moins qu'on arrive à le bloquer complètement, mais là ça prendrait des clôtures, un muret, s'il y a une possibilité, les gens vont y passer.

440 Nous on préfère regarder, ce qu'on a conseillé à l'arrondissement, la situation la plus critique, ce passage-là reste, quelles doivent être les mesures qui doivent être mises en place pour le sécuriser? On a regardé la justification parce qu'il y a un abaque pour justifier des brigadiers, des brigadiers avec un nombre de piétons : seulement associés à l'école, les brigadiers étaient nécessaires.

445 Et on sait que cette traverse-là est aussi également utilisée par d'autres cyclistes, d'autres piétons qui ne sont pas des enfants. Donc, pour nous le plus sécuritaire, c'est cette mesure-là. C'est la plus naturelle ou la plus évidente.

450 Des passerelles, ça existe. C'est très peu utilisé. C'est très complexe de demander à des enfants de monter des marches... Il y a une question de coût, il y a une question d'insertion dans le paysage, mais il y a une question pratico pratique, les passerelles sont rarement utilisées. Nous on a des experts en sécurité routière dans le département, ce n'est pas les solutions qu'on cherche à avoir.

455 Mais il y a deux traverses parce que le quartier qui est situé, mettons, on va dire du côté nord, il y a deux pôles, il y a des gens qui vont... on le voit ici. On le voit, on a deux

460 zones où la portion plus au sud où les enfants vont habiter là vont pouvoir passer par Grande-
Allée, il y a déjà des arrêts. Éventuellement ce passage-là pourrait peut-être nécessiter des
brigadiers aussi; on a recommandé à l'arrondissement de surveiller l'utilisation de ce passage-
là, peut-être même justifier des feux sur appel piéton qui pourraient être... c'est vert en tout
465 temps, mais quand la traverse est appelée, il pourrait y avoir des feux. Ça pourrait peut-être
éviter des brigadiers. Celui-là en fait, c'est déjà sécurisé. On a suggéré de mettre des
panneaux pour indiquer la zone scolaire. Donc, il va falloir un petit peu changer le paysage,
sensibiliser les gens à la présence de l'école, mais de la signalisation, ça pourrait être
suffisant. Ça, c'est comme à regarder dans un deuxième temps.

465 Puis vraiment, le brigadier est essentiel à la hauteur du giratoire par exemple. La
visibilité est bonne, mais c'est ça, des enfants, c'est imprévisible, puis c'est peut-être même les
plus vieux qui vont marcher, mais malgré tout, on suggère que ce soit important qu'il y ait un
brigadier là. C'est la solution la plus simple et la plus efficace au niveau des brigadiers.

470 **Mme CHANTALE BACON :**

Et au niveau des deux débarcadères?

475 **M. BENOÎT MALETTE :**

480 Juste un complément de réponse par rapport à la première question. C'est qu'on ne
pourrait pas éliminer complètement le déplacement dans le giratoire, le déplacement
piétonnier. Donc, si on éliminait celui que vous proposez, il y aurait toujours les deux autres et
là, on se retrouverait avec une double traverse. Les gens traverseraient et le boulevard Île-
des-Sœurs et ensuite le boulevard René-Lévesque pour s'y rendre. Ce serait donc encore
plus dangereux en fait.

485 Donc, à moins qu'on élimine complètement la traverse là, mais au niveau du
comportement, les gens qui habitent, exemple, sur de la Prunelle et qui viennent à cette école-
là, ils ne feront pas le tour par Grande-Allée, puis revenir, et tout ça. On cherche toujours à

avoir le chemin le plus court entre deux points; vous pouvez le voir dans un parc, il y a toujours des sentiers qui se font. À un moment donné, on a beau prévoir des sentiers d'asphalte, mais souvent les gens se font d'autres sentiers.

490

Donc, cette approche-là viendrait même ajouter un élément de dangerosité de traverse si on enlevait ce lien-là. Pour la deuxième question...

Mme GENEVIÈVE LEFEBVRE :

495

Je peux tenter une réponse et l'arrondissement pourra compléter. Pour la question des débarcadères, c'est sûr que relier les débarcadères, il y a une question de terrain qui est utilisé en fonction de l'espace qu'il y a sur la cour.

500

Il y a aussi la question... on veut... En fait, comment on a aménagé les débarcadères, comme vous remarquez, on dégage le giratoire d'au moins 30 mètres. C'est des recommandations de l'Association des transports du Canada. Quand il y a des traverses piétonnes ou des traverses d'écoliers à proximité du giratoire, c'est minimum 15 mètres qu'ils suggèrent de zone sans arrêt, sans interruption. Donc, pas de point d'insertion à minimum 15 mètres de la traverse, suggéré 30 mètres. Donc nous, les points d'entrée ou de sortie du débarcadère, on les a positionnés à 30 mètres pour dégager cet espace-là. Voilà.

505

Si c'était en continu... Il faut penser que les enfants vont débarquer sur un trottoir. Le trottoir, on recommande qu'il soit plus large, 1.8 mètre, mais il va y avoir l'échange, il y a des portes à l'école là. Si le débarcadère est en continu, on vient un petit peu en contradiction avec le passage des piétons, puis on vient créer des conflits à ce moment-là.

510

L'intérêt, c'est d'avoir deux débarcadères distincts pour répondre un petit peu à des itinéraires d'accès différents aussi. Des parents qui arriveraient par Berlioz et boulevard Île-des-Sœurs ou qui arriveraient du côté nord du site ou plus de Berlioz, mais en direction... On les voit là, les itinéraires, on en a fait quelques-uns.

515

520 Donc d'avoir deux débarcadères, ça donne des choix : s'il y en a un qui est plein, on peut utiliser le giratoire, aller à l'autre. Donc, les itinéraires aussi sont reliés aux couleurs des secteurs. Ça fait que c'est ce qu'on pense qui pourrait arriver. Donc, les deux secteurs en vert, l'itinéraire qu'on pense plus naturel pour les parents, ce serait de prendre Île-des-Sœurs, d'utiliser ce premier débarcadère et pour les autres sites, ils pourraient utiliser le débarcadère sur René-Lévesque.

525 Donc, voilà.

M. BRUNO BERGERON, président :

Est-ce que vous avez une réponse à vos questions?

530 **Mme CHANTALE BACON :**

Il y a une sous-question. Est-ce que le débarcadère initial qu'on avait prévu dans le plan un, dans le projet un, serait une option?

535 **M. JEAN CARDIN :**

Où il était le débarcadère dans le projet un?

540 **Mme CHANTALE BACON :**

Il y avait un giratoire qui descendait...

M. JEAN CARDIN :

545 La Place du Soleil lorsque la rue était connectée sur le boulevard Île-des-Sœurs?

Mme CHANTALE BACON :

550 C'est ça.

M. JEAN CARDIN :

555 C'est ça?

Mme CHANTALE BACON :

Exact.

560 **M. JEAN CARDIN :**

565 C'est possible justement via Place de la Fontaine en passant par Berlioz. Donc, les gens peuvent toujours utiliser le cul-de-sac dans le sens régulier comme il est aménagé présentement à la Place de la Fontaine. Pour aménager une voie comme ça, on parle quand même d'un investissement important, puis on va avoir aussi le problème technique par rapport à la pente qui est là. Donc, on a une difficulté au niveau de l'aménagement.

570 Mais pour l'instant, nous, les débarcadères qui sont prévus sont suffisants pour l'instant. On ne voit pas la nécessité d'en avoir d'autres.

Mme CHANTALE BACON :

Est-ce que j'ai droit à une deuxième question?

575 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Tout à fait, oui.

Mme CHANTALE BACON :

580

Ça concerne plus la commission scolaire ou plus au niveau du budget du projet. Je suis certaine que c'est un projet... on y tient à cœur, c'est une urgence, je suis vraiment d'accord avec vous. On veut une solution, l'immobiliste n'est plus une option. Alors, concernant le budget total de ce projet-là, sûrement que ça va être revu. Alors, je me posais la question hier en vous écoutant pourquoi on ne prévoit pas un stationnement intérieur pour les professeurs? J'imagine que lorsque les besoins sont justifiés, on peut délier nos cordons de la bourse.

585

Alors, j'aimerais vous entendre à ce sujet-là. Pourquoi on ne prévoit pas un stationnement intérieur?

590

M. YVES SYLVAIN :

Je vous dirais premièrement quand l'école a été annoncée au printemps 2011, le budget dédié était 10.5 M\$. Nous avons réussi depuis deux ans, comme je disais hier, malgré l'environnement qu'on connaît budgétaire à protéger ce 10.5 M\$ en disant au ministère de l'Éducation et au Conseil du Trésor qu'on devrait arriver. Il nous faut un terrain pour une école.

595

Nous avons déjà demandé à ministère un rehaussement du budget pour tenir compte que deux ans plus tard, etc., qui devrait être un projet autour de 12 M\$ au lieu de 10.5 M\$. Cependant, peut-être qu'il faut savoir aussi que si on a un terrain, puis on s'en va en appel d'offres nous, parce qu'au fond, le travail qu'on a fait avec l'organisation de madame Laberge comme architecte, c'est vraiment toutes des études préliminaires, intéressantes, pertinentes.

600

Si suite aux recommandations de la commission et du comité Viger, puis dépendamment, il y a peut-être des améliorations qu'on réussira à faire de concert avec l'arrondissement, mais après on va partir ce qu'on appelle en plans et devis officiels, en appel d'offres publiques pour un projet de 12 M\$ et je vous dirais que quand on part en appel d'offres, on met nos caractéristiques qu'on souhaite.

605

610 Évidemment qu'à l'intérieur de l'appel d'offres cette fois-ci, on va mettre que les firmes qui vont être retenues en architecture, génie, électricité, etc., mécanique, ils vont devoir tenir compte du concept préliminaire parce que Marguerite-Bourgeoys depuis le printemps 2011 dépense des sommes pour faire travailler cette firme d'architectes, ce qu'on ne fait pas habituellement.

615 Donc, on ne veut pas tout perdre évidemment l'investissement. Donc, ça sera pris en compte...

M. BRUNO BERGERON, président :

620 Voulez-vous ramener votre propos à la question du stationnement intérieur, s'il vous plaît?

M. YVES SYLVAIN :

625 Quand on travaille cependant, pourquoi la parenthèse, c'est que nous devons soumettre les plans avant d'aller de l'avant avec l'entrepreneur au ministère de l'Éducation, à ses équipes d'immobilisation, d'ingénieurs et d'architectes. On ne décide pas seul. Il y a des normes. Le gouvernement du Québec n'autorise pas, n'a jamais investi dans un stationnement intérieur. C'est des coûts extrêmement élevés et deuxièmement, c'est très complexe au niveau du contrôle, des allées et venues.

630 Et au contraire, nous nous plaçons plus dans une approche de développement durable où nous acceptons que notre personnel n'aura pas de stationnement et devra marcher autour. Ce qui existe en passant, ce n'est pas un phénomène nouveau. Dans plusieurs écoles de Marguerite-Bourgeoys, vous viendriez à St-Laurent, presque toutes... une bonne partie des écoles n'ont pas de stationnement pour le personnel, c'est dans les rues. Il n'y a pas toujours eu des stationnements pour les écoles à Montréal. Ce n'est pas un phénomène nouveau. Donc, je vous dirais que je suis convaincu que le gouvernement du Québec ne me donnera aucun argent pour un stationnement intérieur, j'ai déjà posé la question plusieurs fois.

640

Mme CHANTALE BACON :

Merci.

645 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Merci beaucoup. Merci, Madame. J'appellerai madame Véronique Tremblay, s'il vous plaît. Bonsoir, Madame Tremblay.

650 **Mme VÉRONIQUE TREMBLAY :**

655 Bonsoir, Monsieur Bergeron. Bonsoir, Mesdames, Messieurs. Mon premier commentaire précède mes questions. J'aimerais qu'on observe le comportement exemplaire des enfants de l'Île des Sœurs en pleine réunion d'adultes. Je trouve que ça vaut une main d'applaudissement.

Merci.

660 **M. BRUNO BERGERON, président :**

On applaudissait plus fort hier soir.

Mme VÉRONIQUE TREMBLAY :

665 Merci beaucoup. Ma première question : Si dans un scénario catastrophe, nous n'avions pas de deuxième école à l'Île des Sœurs et que nous devrions dans un an transférer plus d'une centaine d'enfants en autobus, puis d'ici cinq ans, au moins 450 enfants, pouvons-nous, est-ce qu'il y a quelqu'un, est-ce qu'il y a une étude qui nous dit combien ça coûterait par exemple de transporter 450 élèves en autobus soir et matin pendant un an, puis pendant
670 30 ans?

675 Est-ce qu'il existe une étude qui nous dit qu'est-ce que ça coûte psychologiquement aux enfants les heures de sommeil manquées, les échecs scolaires, le stress qui est imposé à la famille, aux parents qui vont aller chercher les enfants à Verdun dans toutes des écoles différentes, qui vont rentrer chez eux le soir, qui vont arriver vers 6h, 6h30 le souper pas fait, à quelle heure ces enfants-là vont se coucher?

680 Est-ce qu'il y a des études qui existent sur les impacts psychologiques sur les enfants, sur les familles, peut-être même sur les divorces? Est-ce que ça existe quelque part? Et aussi est-ce que ça existe quelque part, est-ce qu'on sait combien un autobus fait de pollution, parce qu'on parle de projet de développement durable, est-ce qu'on sait...

M. BRUNO BERGERON, président :

685 On va poser la première question.

Mme VÉRONIQUE TREMBLAY :

690 Ça va. Non, mais les études. En fait, c'est les études ma question.

M. BRUNO BERGERON, président :

C'est ça. C'est ça. Est-ce qu'il y a des études qui...

695 **M. YVES SYLVAIN :**

700 Écoutez, la première étude est assez documentée, dans un lien un peu, c'est que c'est de beaucoup préférable au primaire que les enfants commencent tôt et finissent tôt et le contraire aux secondaires par rapport au sommeil des adolescents, etc. Ça, c'est très clair, c'est démontré dans des études et les conditions d'apprentissage sont beaucoup plus favorables parce que rendu à 3h, 3h30, ils dorment sur les bureaux particulièrement 1^e, 2^e, 3^e année quand ça commencerait à 9h15.

705 Donc, on va viser un début entre 8h, 8h15, 8h30, autour de ça. Ça va se regarder avec l'école. Évidemment quand on parle d'un début à cette heure-là, si on s'en va à Verdun et qu'il faut amener les élèves à leur école, mettons, l'école actuelle primaire, donc, on l'a dit hier, c'est au moins trois-quarts d'heure en moyenne de transport sur l'île pour après ça au moins une demi-heure s'en aller à Verdun. Donc, c'est une heure et quart matin et soir, ce qui est beaucoup.

710 À Marguerite-Bourgeoys pour nos écoles primaires en général, de toute façon presque partout dans nos 67 écoles primaires, sauf des situations particulières, la clientèle du quartier, quand on les voyage, c'est un maximum de 45 minutes le matin, 45 minutes le soir. Si pour que l'autobus soit pleine, à 72 places, ça prendrait une heure et quart, on ne le fait pas; on arrête à 45 minutes. Il y aura peut-être 55 enfants dans l'autobus.

715 Donc, ça c'est la première chose. Deuxième élément, c'est évident que s'il fallait transférer beaucoup de groupes, on ne met pas les autobus pleins, c'est une capacité maximale de 72, généralement ça tourne autour de 65 enfants, c'est 64 000 \$ du circuit d'autobus actuellement. Donc, si vous parlez de six groupes, simplement six groupes, bien on va parler de 360 000 \$ qu'on va devoir, Marguerite-Bourgeoys, prendre dans tous les budgets globaux de la commission plutôt que de les mettre en pédagogie, en orthophonie ou ailleurs.

720 Donc, on va être obligé d'ajouter une pression financière qui ne sera pas financée par Québec.

725 Et troisièmement, il y a une autre problématique. C'est que, je l'ai dit hier, les écoles primaires de Verdun d'ici cinq ans, quatre à cinq ans, vont être à pleine capacité. Donc, il n'y aura pas d'espace pour prendre la capacité excédentaire de l'Île des Sœurs. Ça pourrait vouloir dire ultimement, s'il n'y avait pas de solution, la construction d'une école primaire sur Verdun terre pour des enfants de l'Île des Sœurs, ce qui est assez contradictoire et paradoxal.

730 On est à peu près dans ces eaux-là.

M. BRUNO BERGERON, président :

735

Je vous remercie beaucoup. Vous aviez... c'est-à-dire qu'on parlait d'études par exemple qui parlerait sur l'impact sur la santé des enfants ou l'effet psychologique et tout.

Mme VÉRONIQUE TREMBLAY :

740

Oui. Est-ce qu'elles existent quelque part?

M. BRUNO BERGERON, président :

745

Est-ce que c'est documenté à votre connaissance?

M. YVES SYLVAIN :

750

Écoutez, je vous dirais... peut-être qu'il y en a, je n'ai pas fouillé. On pourrait aller voir sur internet, puis revenir. Mais je vous dirais que c'est sûr que ce qu'on constate, nous, au plan expérientiel avec nos enseignants, nos professionnels, nos psychologues, tout le monde, évidemment que quand on dépasse trois-quarts d'heure de transport et trois-quarts d'heure le soir, ça fait déjà une heure et demie, on a aussi plusieurs... je vous disais, on prévoit 225 enfants en service de garde.

755

760

Bien sûr, les parents viennent les chercher, mais ils sont de 7h jusqu'à 18h des fois à l'école, un petit peu de devoirs, etc., donc, c'est sûr que dépasser trois-quarts d'heure de transport le matin, trois-quarts d'heure... pour ceux qui sont en transport, c'est sûr que ça affecte un peu les conditions d'apprentissage. Le sommeil va être écourté. Il faut se lever tellement tôt, même si c'est préférable tôt... Donc, à un moment donné, si l'enfant est obligé de se lever à 6h30 pour déjeuner, 6h15, avec ses parents, puis après ça pouvoir prendre l'autobus, bien, c'est évident qu'à une 13h30, 13h, la concentration... C'est pour ça que...

765 Donc, ça c'est un peu démontré qu'il y a des impacts au plan développemental, les adolescents plus tard, et toute la province depuis dix ans, les écoles secondaires qui commençaient tôt ont presque toutes été éliminées pour aller vers 9h15, 9h30 etc. Tout le monde. Je l'ai fait dans mon ancienne organisation, dans sept secondaires, j'ai tourné ça de bord parce qu'il y avait des horaires primaires alors que ça...

770 Donc, je vous dirais, plus précis que ça, on pourrait fouiller ou peut-être apporter d'autres informations le 9.

M. BRUNO BERGERON, président :

775 Mais est-ce que justement ces considérations-là ne sont pas celles qui motivent justement le fait de construire une nouvelle école, peut-être même on parlait même hier d'une troisième école dans un horizon par exemple de sept, huit ans, même à l'Île des Sœurs.

780 Donc, c'est ces raisons-là qui motivent le fait que même si toutes les écoles de Verdun étaient disponibles, il y a quand même... Il me semble que vous nous avez dit hier soir qu'au ministère, on considérait que l'Île des Sœurs devait aussi...

M. YVES SYLVAIN :

785 Avoir son identité, son école de quartier.

M. BRUNO BERGERON, président :

790 ...être considéré comme un territoire autonome.

M. YVES SYLVAIN :

 Tout à fait. Puis il y a eu quand même quelques défis autour de ça pour convaincre parce qu'en même temps qu'on agrandissait et qu'on veut une deuxième école, actuellement

795 on a quand même environ une quinzaine de locaux de classes primaires libres à Verdun. Et
c'est sûr que c'est tentant dans le contexte économique. Mais quand on arrive avec des
arguments auprès, et madame Hotte m'accompagne, de la Direction des équipements et des
immobilisations, puis qu'on leur présente le temps de transport, qu'on leur présente différents
phénomènes...

800
Parce qu'au primaire, la notion au Québec, c'est quand même d'avoir une école de
quartier. Évidemment comme disait madame Hotte tantôt, dans un premier temps, la clientèle
de l'école, ça va être toute celle qui est à 1.6 kilomètre de marche de l'école. Comme disait
madame Hotte, ça nous en donne environ 350. Par la suite, on va élargir pour se rendre
805 jusqu'au maximum de 450.

Évidemment l'école va se remplir sur cinq ans d'ici là. Quand on l'ouvre en 14-15, il va
peut-être y avoir 200 élèves. Ce qu'il ne faut pas perdre de vue non plus que parfois peut-être
on a tellement, moi-même je le dis, la préoccupation de la nouvelle école, il ne faut pas perdre
810 l'impact sur l'école actuelle, il faut la désengorger.

Autant à la fois ils vont être à 1 015 ou 1 025 élèves dans une capacité de 900, là, ça
commence à être extrêmement gros et de deux, il y a un problème de congestion et de
sécurité à cette école-là qu'on ne parle pas. Ça c'est très clair. Autant autobus parce que là,
815 on a moins une école de marcheurs où elle est située parce qu'on en a juste une pour toute
l'île évidemment, donc, il y a un problème de congestion, il y a un problème de sécurité, il y a
un problème de conditions d'apprentissage. Je ne l'ai pas dit hier, mais quand je disais dans la
présentation, j'ai des orthopédagogues et des orthophonistes qui font leur réunion dans les
corridors pour donner du support d'apprentissage à cette école-là actuellement.

820
Donc, comme disait une parent précédente, une madame, les conditions
d'apprentissage sont vraiment très difficiles et demandent une collaboration de tous à l'école
primaire Île-des-Sœurs, et on a une belle collaboration des parents, des élèves, de notre
personnel, mais je vous dirais que l'année dernière, j'ai rencontré le conseil d'établissement de

825 l'école et je vous dirais que le cri du cœur du personnel enseignant c'est de dire : Donnez-nous des conditions un peu plus valables.

Ça fait qu'il y a un lien aussi. Si on crée la nouvelle école avec 2- 300 élèves, on va même probablement pour faire le bassin ramener l'autre dans un temps à 800. Elle va remonter jusqu'à 900 progressivement, puis l'autre va remonter jusqu'à 450. Donc, il faut voir que les deux enjeux sont liés.

M. BRUNO BERGERON, président :

835 Alors, merci. Est-ce qu'on a répondu à vos questions?

Mme VÉRONIQUE TREMBLAY :

840 Merci. J'en avais une toute petite courte courte. C'est une question-réponse oui-non. Alors, dans l'expérience qui est ici ce soir, soit monsieur Sylvain ou monsieur le président, est-ce que ça s'est déjà vu une école sans placard pour mettre le matériel, les instruments de musique, oui ou non?

845 Des récréations dans le corridor quand il pleut ou qu'il fait froid parce que les gymnases sont pleins, oui ou non? Des enfants qui mangent dans les classes jour après jour? Des enfants en difficulté qui font de l'orthopédagogie dans les corridors, est-ce qu'il y a quelqu'un qui a déjà vu ça au Québec? Est-ce que c'est du classique?

M. BRUNO BERGERON, président :

850 D'accord. Donc, je pense que la réponse a déjà été répondue en partie.

M. YVES SYLVAIN :

855 Je vous dirais que ça peut arriver parfois, mais c'est très peu fréquent. On a eu, exemple, à Perce-neige, Pierrefonds-Est, les dernières années, mais pas dans le même contexte. On avait trois modulaires tellement la croissance était forte. Ce n'est pas idéal, mais c'est mieux. Mais en même temps qu'on avait trois modulaires, je n'avais pas plus une salle multifonctionnelle plus grande, etc.

860 Mais normalement, c'est des situations qui durent une année en attendant l'agrandissement ou qu'on ait une solution permanente. Donc, généralement, c'est des situations de court terme, de débordement, mais là, c'est que ça fait trois ans qu'on est en débordement et on avait pris les devants dans le bon sens tout le monde, je ne blâme
865 personne, mais on avait pris les devants pour dès 2010 soumettre l'école et dès le printemps 2011 l'obtenir. Et là, bien on espère qu'on est à l'étape ultime d'une solution, qui n'est pas parfaite, mais qui nous apparaît, Marguerite-Bourgeoys, parce que sinon on ne le ferait pas quand même, l'arrondissement nous offre ceci, mais qui nous apparaît globalement adéquat.

870 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Je vous remercie beaucoup.

Mme VÉRONIQUE TREMBLAY :

875 Merci à vous, Monsieur.

M. BRUNO BERGERON, président :

880 Merci, Madame. J'inviterais madame Pinedo Josmar, s'il vous plaît, à se présenter. Madame Josmar? Sinon j'appellerais madame Chantale Michaud.

Mme CHANTALE MICHAUD :

885 Oui, bonsoir, Monsieur le président.

M. BRUNO BERGERON, président :

890 Bonsoir, Madame.

Mme CHANTALE MICHAUD :

895 Ça va? Bonsoir, Monsieur le président, Madame la commissaire, Monsieur le commissaire, les porte-parole de l'arrondissement et les porte-parole de la Commission Marguerite-Bourgeoys.

900 Comme vous le souhaitez, Monsieur le président, j'aurais deux questions. La première question concerne davantage l'arrondissement de Verdun. Alors, hier soir, on nous a présenté des travaux publics que j'appellerais des travaux publics, débarcadère René-Lévesque, Île-des-Sœurs, piste cyclable, bordure de béton, etc., etc. Alors donc, j'aimerais savoir le coût de ces travaux-là et moi j'ai compris que le coût de ces travaux-là revenait sur les résidents de l'Île des Sœurs? Si je me trompe, vous me le direz, mais j'aimerais avoir l'estimé de ces coûts-là.

M. BRUNO BERGERON, président :

905 Alors, je vous remercie. Est-ce qu'on peut répondre à cette question à l'arrondissement?

M. JEAN CARDIN :

910 On n'a pas évalué encore les coûts de construction, les coûts d'aménagement des débarcadères parce que c'est surtout là que se font les travaux. Donc, on va faire l'analyse bientôt pour évaluer ces coûts-là.

M. BRUNO BERGERON, président :

915

Le mode de financement de ces coûts, est-ce qu'il a été arrêté?

M. JEAN CARDIN :

920

Il va faire l'objet de l'entente qu'on a avec la commission scolaire. Donc, il faut voir qui va payer les aménagements.

M. BRUNO BERGERON, président :

925

Donc, l'orientation serait à l'effet que ce serait?

M. JEAN CARDIN :

930

Ce n'est pas établi encore. Pour l'instant, c'est des travaux qui sont des travaux municipaux, donc des travaux relatifs aux pistes cyclables qui ont un avantage pour la ville. On va assumer une partie des coûts, mais les travaux de débarcadères comme tels, d'aménagement, ça reste à négocier avec la commission scolaire. Donc, on n'a pas encore statué qui va payer pour l'ensemble des travaux.

935

M. BRUNO BERGERON, président :

Est-ce qu'à la commission scolaire, c'est de notoriété que c'est généralement la commission scolaire qui...

940

M. YVES SYLVAIN :

Ce n'est jamais la commission scolaire.

M. BRUNO BERGERON, président :

945

Pardon?

M. YVES SYLVAIN :

950

Ce n'est jamais la commission scolaire pour ce qui relève d'un arrondissement. Ce n'est pas pire que de faire des aménagements minimaux pour prendre une usine. C'est une école. C'est un lieu de 35 employés, 450 enfants et c'est clair, c'est la responsabilité municipale.

955

Ça n'empêche pas qu'on aura peut-être quelques discussions, puis de collaboration ou comment on peut s'entraider comme dans l'échange de services, mais je vous dirais que ça fait plusieurs écoles en douze ans, au moins douze écoles que j'accompagne à construire dans douze municipalités, jamais le gouvernement, ni les commissions scolaires n'assument ce qui devient des infrastructures municipales d'accès minimal pour un investissement de 12 M\$.

960

M. BRUNO BERGERON, président :

965

Donc, on comprend que la négociation n'est pas terminée, mais advenant le cas où la commission scolaire n'absorbe pas ces coûts, la question est posée : Est-ce qu'ils seraient refileés à l'ensemble des citoyens de l'île?

M. JEAN CARDIN :

970

Ça rentre dans un PTI d'arrondissement. Donc, si c'est le cas, on va répartir la somme, le coût des travaux sur l'ensemble des citoyens.

Mme CHANTALE MICHAUD :

975 Môme si ce n'est pas prévu au PTI?

M. JEAN CARDIN :

980 Pas uniquement à l'île, mais sur l'ensemble des citoyens de l'arrondissement.

M. BRUNO BERGERON, président :

Monsieur dit que ça va être ajouté au plan d'immobilisation de la municipalité.

985 **Mme CHANTALE MICHAUD :**

O.K., parce qu'il est adopté à chaque année et ce n'est pas des coûts qui sont déjà prévus dans le PTI à l'heure actuelle. D'accord, merci.

990 Deuxième question, Monsieur le président, ça s'adresserait au porte-parole de la commission scolaire, mais avant de poser la question, il y a de l'information qui a été donnée hier soir, puis je n'ai pas tout à fait compris. Est-ce que je pourrais m'assurer d'une compréhension avant que je pose ma question?

995 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Sur quel point, Madame?

Mme CHANTALE MICHAUD :

1000 Monsieur... je crois que c'est monsieur Sylvain hier soir a parlé qu'à l'heure actuelle l'école, il y a des dépassements par rapport aux normes du ministère de l'Éducation et j'ai compris que le ministère de l'Éducation payait pour ces dépassements-là. Donc, la

1005

commission scolaire reçoit plus d'argent parce qu'il y a des dépassements des normes des écoles primaires. Moi, c'est ce que j'ai compris.

M. BRUNO BERGERON, président :

1010

On parle du nombre d'élèves par classe par exemple.

Mme CHANTALE MICHAUD :

1015

Oui, c'est ça. Et il a parlé qu'il y avait de l'argent à ce moment-là qui était réinvesti dans la pédagogie des enfants de l'île. Alors donc, je voulais m'assurer que j'avais compris ça. Est-ce que c'est ça que j'ai compris?

M. BRUNO BERGERON, président :

1020

Est-ce que vous pouvez confirmer ou infirmer cette...

M. YVES SYLVAIN :

1025

Ce n'est pas tout à fait ça dans le sens qu'on est financé sur la base de ce qu'on appelle... avec des paramètres, je ne rentrerai pas dans le détail, mais on a une enveloppe enseignant qu'on appelle, toutes les commissions scolaires pour, mettons, être capable de desservir 28 000 élèves au primaire, si je prends le primaire. C'est ce que nous aurons à la rentrée, 28 000 élèves. Et là, on a un modèle de répartition qui est équitable entre les établissements. Ce modèle-là permet d'ouvrir un certain nombre de groupes en respectant la convention collective.

1030

Cependant, quand on ne peut pas ouvrir de groupes, la convention permet un dépassement et c'est, au lieu de soit le maximum de 26 pour éviter... parce qu'on n'a plus de place, puis on n'a pas de lieu, on peut aller à 27 et on peut aller à 28 et l'enseignant va recevoir une compensation, mais ce n'est pas ce qui intéresse nos enseignants, qui est

1035 d'environ 900 \$ par élève supplémentaire dans sa classe. Ça c'est conventionné. On ne reçoit pas l'argent pour ça.

M. BRUNO BERGERON, président :

1040 Les sous sont donnés à l'enseignant et non pas...

Mme CHANTALE MICHAUD :

À l'enseignant et non pas réinvesti dans la pédagogie.

1045

M. YVES SYLVAIN :

1050 Tout à fait. Et on n'est pas financé au sens que vous dites dans le sens que c'est sûr que, mettons, si j'ai dix classes en dépassement, mettons, je fais douze classes en dépassement de deux élèves, ça fait 24, ça va m'éviter une ouverture de groupe par exemple.

1055 Donc, on doit financer les dépassements dans l'ensemble de l'enveloppe qui nous est dédiée par Québec, mais Québec ne rentre pas pointu comme ça. Mais si on met un élève en dépassement, et on le fait parfois pour éviter un déplacement ou etc., l'enseignant reçoit une prime de dépassement si vous voulez, un forfaitaire annuel du montant.

M. BRUNO BERGERON, président :

1060 Mais ce que je comprends, c'est que la commission scolaire n'a pas un montant supérieur dans son enveloppe pour ces dépassements?

M. YVES SYLVAIN :

Non.

1065

M. BRUNO BERGERON, président :

Donc, c'est pris à même l'enveloppe générale.

1070 **M. YVES SYLVAIN :**

Elle doit gérer dans son enveloppe, mais c'est vrai, comme j'ai dit, que si j'ai beaucoup de dépassements, ça va peut-être m'éviter d'ouvrir un groupe et de mettre un enseignant. Donc, ça doit balancer.

1075

M. BRUNO BERGERON, président :

Par rapport à la question. Alors, vous comprenez, Madame, qu'il n'y a pas d'argent supplémentaire qui est donné à la commission scolaire. C'est ce que je comprends.

1080

Mme CHANTALE MICHAUD :

Qui est donné à la commission scolaire. Oui, o.k. Alors, je n'avais pas bien saisi. L'autre point, c'est qu'on dit... vous avez parlé de classes d'accueil qui sont à Notre-Dame-de-la-Paix. Je veux dire, ce qu'on raconte, c'est qu'il y a une expertise importante qui a été développée par la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à l'école Notre-Dame-de-la-Paix, c'est quelque chose qui est reconnue par beaucoup de monde, et monsieur, je pense, a dit aussi que ce qui était important par rapport aux classes d'accueil, ce que j'ai compris en tout cas, c'était les conditions d'apprentissage, ce qu'on visait, c'était des conditions d'apprentissage important par rapport aux classes d'accueil.

1085

1090

Alors donc, dans l'optique où on reconnaît une grande expertise de l'école Notre-Dame-de-la-Paix, que l'objectif qui a été dit était des conditions d'apprentissage, est-ce qu'il n'y a pas lieu de penser que les classes d'accueil seraient mieux desservies là où il y a une expertise importante reconnue?

1095

M. BRUNO BERGERON, président :

Alors, est-ce qu'on peut répondre à cette question?

1100

M. YVES SYLVAIN :

Je vous dirais, écoutez, je pense, mais c'est vrai aussi que Notre-Dame-de-la-Paix comme école primaire avec son équipe-école, sa direction et les trois enseignants ou enseignantes d'accueil, ont reçu, je dirais dans les dix dernières années par période le débordement de classe d'accueil de l'Île des Sœurs, mais les classes d'accueil ont déjà été à l'école primaire de l'Île des Sœurs.

1105

Suite à l'agrandissement, le dernier agrandissement de l'école actuelle, on a pu avant d'être en débordement avoir pendant deux ans, je crois, jusqu'à 11-12. Les trois classes d'accueil de l'Île des Sœurs, c'est à peu près ça par année qui arrive, étaient dans leur école de quartier.

1110

C'est sûr si vous me demandez comme pédagogue et comme spécialiste et tout, moi je vous dirais que déjà comme enfant d'accueil, tu viens d'arriver au pays. N'oubliez pas quand on parle d'immigration, les enfants, le 30 septembre, ça ne veut rien dire ou le 1^{er} septembre, nous accueillons des enfants tout au long de l'année à Marguerite-Bourgeoys, c'est l'immigration. Il peut arriver en novembre, il peut arriver en janvier, ses parents vivent déjà un changement important. Nous, il ne vient pas dans son école de quartier, il vit un voyage comme je vous disais de trois-quarts d'heure pour aller le chercher sur l'île, d'une autre demi-heure pour Notre-Dame-de-la-Paix, donc, ils font une heure et quart soir et matin de transport et ils ne sont pas avec leurs amis de l'Île des Sœurs, et ils ont un défi de langue, d'appivoiser le français, de socialisation.

1115

1120

Vous savez que la Loi de l'instruction publique, c'est instruire, socialiser et qualifier. Notre vision à Marguerite-Bourgeoys et celle du ministère, c'est vraiment le plus possible que les classes d'accueil, c'est leur école de quartier. Ils ont un ratio un peu plus bas, 16 à 18

1125

1130 enfants. Parce que l'expertise, il y en a une. Je vous dirais qu'on a 175 classes d'accueil à Marguerite-Bourgeoys, l'expertise, il y en a à plusieurs endroits, mais l'expertise, elle est surtout par les enseignants. Si les classes d'accueil étaient à l'Île des Sœurs, les enseignants vont suivre leur classe d'accueil.

Mme CHANTALE MICHAUD :

1135 O.K.

M. BRUNO BERGERON, président :

1140 Alors, je vous remercie. Est-ce que ça répond à vos questions?

Mme CHANTALE MICHAUD :

1145 Oui, mais ma question, c'était... ça c'était des points de clarification. Ma question, c'est : Est-ce que vous avez mesuré les impacts qui découlent du fait que la deuxième école pourrait être construite dans un deuxième lieu qui est situé à disons 10 minutes de marche? Alors, quels sont les impacts administratifs, financiers, etc., etc.?

M. BRUNO BERGERON, président :

1150 D'un deuxième lieu? Pouvez-vous préciser votre question?

Mme CHANTALE MICHAUD :

1155 C'est que là, on vise à construire une deuxième école, on a une école Elgar qu'on peut appeler, Center Elgar. On pourrait avoir une deuxième école qui pourrait être située ailleurs sur l'île, qui pourrait être entre autres située peut-être dans le triangle ou qui peut être située ailleurs et qui est à ce moment-là à dix minutes de marche de la première école. Donc, est-ce

qu'on double l'administration? Est-ce qu'on double un certain personnel? Comment ça se passe? Est-ce que les gens se promènent d'un site à l'autre, voyagent?

1160

Parce que là, par le fait que les services ne sont pas nécessairement situés sur un même lieu, alors moi je voudrais avoir les impacts qui découlent de ce fait-là. Ça peut être en termes financier, ça peut être en termes administratif, ça peut être de tous ordres.

1165

M. BRUNO BERGERON, président :

D'accord.

M. YVES SYLVAIN :

1170

Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris la question, mais vous me le direz si j'ai mal saisi. Moi, je vous dirais que c'est sûr que même si on se donne un exemple, le gouvernement du Québec maintenant depuis 15 ans, environ 20 ans, trois modèles d'école primaire en général, ce qu'on appelle... ici, c'est une 3-18 le projet.

1175

Il y a trois modèles. Une 2-12, en fait, c'est deux maternelles, deux classes par niveau. Et là, il y a une modèle évidemment, qu'est-ce qu'ils financent comme local service de garde, laboratoire informatique, services spécialisés, etc. Il y a le 3-18, ce qui est le projet ici pour 450 élèves environ, 450, 460, maximum. Et il y a ce qu'on appelle, la troisième, la plus grosse, une 4-24, 700 élèves; on en a une en construction à St-Laurent.

1180

Mais l'Île des Sœurs avec 900, c'est déjà un contexte d'exception qu'on est allé et on organise l'école le plus possible, quand même l'école est organisée le plus possible en regroupant le premier cycle primaire, les maternelles ensemble, les 3^e, 4^e année, les 5^e, 6^e, etc.

1185

Je vous dirais que la volonté, et la nôtre est toute partagée, c'est d'avoir plutôt à 460 élèves, vous savez que c'est une micro société, ils ont chacun un père et une mère quand ils

n'en ont pas plusieurs, c'est beaucoup de monde et je pense qu'on veut une école en soi avec son projet éducatif, son conseil d'établissement.

1190

Je vous dirais donc une direction d'école avec, bon, un secrétariat, puis le soutien. Donc, c'est vraiment deux écoles distinctes, un service de garde qui va développer ses caractéristiques. Qui pourrait permettre parfois quand une école n'est pas à pleine capacité, ce qui n'est pas souvent le cas à Marguerite-Bourgeoys, mais dans le domaine de l'instruction publique, les parents ont le droit de faire un choix d'école s'il y a de la capacité.

1195

Exemple, dans les prochaines années, si l'école, la nouvelle école est à 200, 300, il y a de la place, des parents pourraient dire «Moi, ça m'intéresse plus le projet éducatif de cette école-là.» Je ne sais pas, ce n'est pas moi qui le définis, c'est le conseil d'établissement. Ici, il y a un créneau musical très très fort; il y a un créneau scientifique qui nous intéresse beaucoup, on va demander à aller par choix d'école. L'autre école se distingue à sa façon. Donc, ça élargit le choix de la population qui est dans la loi.

1200

Donc, je vous dirais que c'est vraiment une école distincte. On a des normes de répartition du niveau de ressources selon la taille des écoles, ça fait que je vous dirais qu'il n'y a pas vraiment un enjeu, je vous dirais, d'économie. À l'école primaire Île-des-Sœurs à 900, bien 1 000 élèves cette année, on est obligé de bonifier l'encadrement, le nombre de surveillants et même d'en mettre plus que la norme parce qu'ils mangent dans les classes comme on dit, parce que la sécurité est plus difficile.

1205

1210

M. BRUNO BERGERON, président :

Alors, merci beaucoup.

1215

Mme CHANTALE MICHAUD :

O.K.

M. BRUNO BERGERON, président :

1220

Merci beaucoup, Madame.

Mme CHANTALE MICHAUD :

1225

Oui.

M. BRUNO BERGERON, président :

1230

Alors, j'appelle madame Chantale Michaud, s'il vous plaît.

Mme CHANTALE MICHAUD :

C'est moi.

1235

M. BRUNO BERGERON, président :

Excusez-moi, je n'ai pas rayé votre nom. Excusez-moi. Je ne voulais pas vous permettre d'avoir deux autres questions. Excusez-moi, Madame.

1240

Alors, j'appellerais monsieur Jean Gourdeau. Monsieur Jean Gourdeau. Sinon j'appellerais madame Daniela Villatora, s'il vous plaît.

UNE PERSONNE DANS L'ASSISTANCE :

1245

Elle a déjà parlé hier.

M. BRUNO BERGERON, président :

1250 Non, non, mais madame s'est inscrit après avoir parlé. Donc, je l'ai sur le feuillet
numéro 4 avec le numéro...

UNE PERSONNE DANS L'ASSISTANCE :

1255 Moi, Monsieur, je me suis inscrite hier, je n'ai pas encore passé et madame repasse.
Je n'ai pas de problème à ce qu'elle passe, mais...

M. BRUNO BERGERON, président :

1260 Si vous me permettez, Madame, compte tenu de la salle, est-ce que vous accepteriez
de parler un petit peu plus tard?

Mme DANIELA VILLATORA :

1265 Oui, certainement.

M. BRUNO BERGERON, président :

Merci, Madame.

1270 **Mme DANIELA VILLATORA :**

Pourvu que je puisse poser mes questions.

M. BRUNO BERGERON, président :

1275 Oui, sans faute, sans faute.

Mme DANIELA VILLATORA :

1280 D'accord.

M. BRUNO BERGERON, président :

1285 Alors, j'appellerais madame Aseel Hussein, s'il vous plaît? Je rappellerais quand même que quand le registre est ouvert, pendant qu'il était ouvert, c'est la deuxième série de registre, c'est-à-dire les gens qui avaient plus de questions avaient le loisir d'aller s'inscrire à nouveau pour poser des questions supplémentaires et si des gens se sont inscrits après que madame s'est inscrite pour sa deuxième série de questions, il est dans l'ordre des choses d'accueillir généralement ses questions.

1290 Donc, on comprend que la salle souhaite absolument parler ce soir. Madame accepte de se déplacer, mais normalement il aurait été dans son droit de venir nous présenter ses questions.

1295 Donc, est-ce que madame Hussein est présente? Sinon, j'appellerais madame Marie-Hélène Demers.

Mme MARIE-HÉLÈNE DEMERS :

1300 Bonsoir.

M. BRUNO BERGERON, président :

1305 Bonsoir, Madame Demers.

Mme MARIE-HÉLÈNE DEMERS :

1310 Bonsoir. Alors, je suis une maman d'une famille de quatre enfants. Je suis sur le conseil d'établissement depuis deux ans, je suis secrétaire de l'Association des familles de l'Île des Sœurs. Alors, ce projet-là, on le connaît. J'ai même participé à un comité il y a deux ans du projet.

1315 Ma question, je vais aller rapidement dans le but, il y a une étude de circulation qu'on a bien regardée, qu'on a bien comprise. Présentement, il y a beaucoup de la clientèle des bassins qui se rendent à l'école en auto, donc ils font le trafic à l'envers : ils vont reconduire les enfants, puis ils rebouchent le bouchon jusqu'à Berlioz. Donc, le trafic actuel vient du bassin actuel qui se déplace vers l'école pour se mettre en ligne de l'école, de la rue de Gaspé jusqu'à Berlioz.

1320 Ou il y a, et ça c'est encore pire, des parents ou des enfants qui habitent dans les bassins côté Place du Soleil, Landreville, qui sont dans la première vague d'autobus. Ils sont à 6h 50 dehors le matin pour prendre l'autobus. Ces enfants-là dans les bassins qu'on voit, ils n'auraient plus à prendre la première vague, peut-être même qu'il n'y aurait plus de première vague d'autobus parce que ces enfants-là pourraient se rendre à pied, parce que ces enfants-là dans les bassins que je viens de décrire n'auraient pas de boulevard à traverser.

1325
1330 Ma question : Étant donné que beaucoup d'élèves marcheraient donc au parc de la Fontaine, avez-vous évalué de combien le trafic serait soulagé aux alentours de l'école Île-des-Sœurs actuelle et sur le chemin de la Pointe-Sud? Ma question pour l'étude de circulation.

M. BRUNO BERGERON, président :

À l'arrondissement, est-ce que vous pouvez répondre à cette question?

1335 **M. JEAN CARDIN :**

Présentement, il y a 160, on évalue à 160 véhicules de parents qui vont reconduire les enfants à l'école actuelle. Donc, on pense qu'il y aurait peut-être une proportion qui pourrait aller jusqu'à 50% de moins qui est illustré par le trajet que j'ai montré tout à l'heure, l'acétate.

1340

Ce que madame explique, c'est les parents qui viennent en auto du secteur nord de l'Île des Sœurs, ils utilisent le trajet en direction sud pour se rendre à l'école et ils se remettent en file pour reprendre en direction nord, ce qui cause une congestion ou en tout cas un certain ralentissement de la circulation. En enlevant une proportion de ces autos-là, on va soulager la circulation en direction nord, donc, vers le haut de la carte. Mais la proportion, on ne l'a pas établie de façon précise, mais on pense que ça devrait être autour de 50% environ.

1345

Mme MARIE-HÉLÈNE DEMERS :

1350

50%. Donc, on viendrait redistribuer tout ça finalement en recentrant l'école ailleurs. Merci. Ma deuxième question : Combien de trafic est réellement attribuable à l'école versus le reste de la population?

1355

On s'entend qu'il y a, on peut dire, 1 000 élèves aujourd'hui à l'école, deux enfants par famille, des fois quatre, mais enfin, deux, et puis le trafic du matin, on s'entend qu'il y a presque quoi, 18 000 habitants sur l'île de l'Île des Sœurs si on calcule en nombre... Bref, de combien vraiment le trafic est attribuable aux enfants? On n'arrête pas de parler de trafic, puis de bouchon, puis il y a deux ans dans les projets, on était encore à dire que le trafic allait être sur Berlioz. Là, on amplifie une étude de trafic attribuable à l'école, mais de combien vraiment le trafic est attribuable aux enfants?

1360

M. JEAN CARDIN :

1365

Ce que vous voulez qu'on compare, c'est les 160 autos qui sont utilisés par les parents versus le trafic que vous voyez sur cette carte-là?

Mme MARIE-HÉLÈNE DEMERS :

1370 Oui, surtout qu'on parle d'une école de marcheurs, puis je dois juste faire une petite
parenthèse. J'habitais Terry-Foy il y a deux ans; attendre l'autobus, ça prend cinq minutes,
marcher à cette nouvelle école dans le bassin, ça prend cinq minutes. Donc, finalement un
parent n'ira pas se remettre dans le trafic, il va le faire le chemin à pied. Je l'aurais fait. Puis il
y en a beaucoup d'enfants, regardez le matin, les enfants marchent à proximité de l'école,
ceux qui habitent sur de Gaspé, du Grand-Duc, toutes les structures métropolitaines, ça
marche aujourd'hui.

1375 Nous on marche aussi. On prend le débarcadère Berlioz et on fait tout le trajet. Les
enfants marchent quand ils sont à proximité. C'est le comportement actuel. Donc, si on
regarde vraiment quel est le trafic aujourd'hui attribuable aux enfants ou aux parents qui
viennent reconduire en voiture, est-ce que vraiment c'est que les parents qui constituent le
1380 trafic actuel ou c'est vraiment la population en général?

Il y a beaucoup de parents ou des familles qui n'ont pas d'enfant, les enfants sont au
secondaire, et qui vont travailler le matin. Alors, quel est le trafic attribuable seulement aux
familles?

1385 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Est-ce que vous avez évalué cet aspect-là à l'arrondissement?

1390 **Mme GENEVIÈVE LEFEBVRE :**

Disons qu'on fait l'exercice théorique. Je n'étais pas dans le premier dossier, mais 160
autos qui se destinent à l'école actuelle sur un débit de 1 300 véhicules/heure sur l'Île des
Sœurs, c'est 12%.

1395

Mais il faut faire attention. Ces parents-là qui vont reconduire leur enfant, moi, c'est ça que je fais, je m'en vais au travail, je prenais déjà ma voiture, et je débarque mes enfants à l'école; nous on considère ça du *pass by* en termes de circulation : c'est un déplacement qui se fait sur ton trajet initial, mais tu lui donnes une double fonction.

1400

Donc, il faut faire attention, déplacements reliés vraiment à l'école, il faut voir. C'est plutôt rare en fait. C'est plutôt que des parents, parce que c'est pratique dans certains cas, vont déposer leur enfant, mais dans le cas de l'école actuelle, le principe, c'est vraiment une école de marcheurs. Il n'y a pas beaucoup d'avantages à utiliser la voiture, mais il y a certains parents qui vont le faire quand même parce que les débarcadères sont situés sur les collectrices qui mènent au réseau supérieur.

1405

Donc, il va y en avoir des parents, mais l'intérêt et ce qu'on recommandait aussi, c'est d'utiliser les rues comme Place Terry-Fox, tout ça, d'avoir peut-être des cheminements suggérés pour les enfants. On préfère des cheminements sur les rues que dans les parcs parce qu'on appelle ça *Eyes on the street*, des yeux sur la rue. Il y a de la surveillance par les voisins et donc... et on suggérerait la possibilité d'évaluer peut-être certaines ouvertures dans les clôtures tant que c'est sécurisé, mais comme il y a une piste cyclable et il va y avoir un chemin multifonctionnel d'aménagé derrière la cour, ce serait intéressant pour raccourcir le trajet le plus possible des enfants d'être le plus direct possible sur la cour d'école, mais c'est l'objectif de situer l'école à cet endroit-là. Il y a un beau potentiel effectivement de marche pour se rendre.

1410

1415

M. BRUNO BERGERON, président :

1420

Est-ce que je comprends aussi, si vous me permettez, que naturellement, c'est une étude qui est basée disons sur des données généralement reconnues, mais qu'une fois que l'école est en place, qu'il y a nécessairement une révision à l'expérience?

1425 **M. JEAN CARDIN :**

La population...

1430 **M. BRUNO BERGERON, président :**

1435 Disons qui peut même se déplacer même d'année en année parce que les enfants déménagent, ceux qui étaient là, qui étaient plus jeunes, maintenant sont plus vieux. Donc, il y a comme des ajustements. Donc, on comprend qu'il y a une vision théorique qui est derrière ça, qui est vision éprouvé, ce sont des données qui s'appliquent à différents cas qui ont été étudiés, mais on comprend aussi qu'il y aurait des ajustements suite à l'expérience réelle, disons en temps réel avec les vrais enfants et les vrais parents donc.

Mme MARIE-HÉLÈNE DEMERS :

1440 C'est ça. Oui, parce qu'un des éléments par la partie de marche, c'est qu'au conseil d'établissement, on regardait des projets comme le *trottibus*; ça se fait dans plusieurs écoles de la CSMB. Le *Marchons à l'école* est très populaire. On le fait à la grandeur de l'île. Je pense que les initiatives se font. Beaucoup d'enfants viennent en vélo. Donc, bref, je pense que le comportement est déjà là et ça viendrait juste l'améliorer, le rehausser avec cette école-là dans un bassin autour de marcheurs.

Alors, c'est tout pour moi.

1450 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Je vous remercie beaucoup, Madame.

M. JEAN CARDIN :

1455 De façon générale, juste pour répondre...

M. BRUNO BERGERON, président :

Excusez. Oui?

1460 **M. JEAN CARDIN :**

Juste un complément d'information. De façon générale, il va y avoir un impact positif sur la réduction de la circulation automobile, les gens vont faire un trajet moins long pour se rendre à l'école.

1465 **Mme MARIE-HÉLÈNE DEMERS :**

Exactement. Merci beaucoup.

1470 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Merci, Madame. Alors, j'appellerais madame Véronique Kriegel, s'il vous plaît? Sinon j'appellerais madame Chad Bradley, s'il vous plaît? Bonsoir, Madame Bradley.

1475 **Mme CHAD BRADLEY :**

Bonsoir, Monsieur le président. Je me présente, mon nom est Chad Bradley, résidente de l'Île des Sœurs depuis 21 ans. J'habite depuis 12 ans face à l'école actuelle sur la rue de Gaspé. Donc, je peux parler en long de la réalité de vivre à proximité d'une école.

1480 Les questions que j'aurais ce soir ne seraient pas forcément sur l'école comme telle, on sait à quoi ça sert une école, les enfants, etc., mais on parle ici d'installer une institution. C'est un zonage institutionnel qu'on parle dans les faits. Puis moi je le vis à tous les jours et je le vis 24 heures par jour, de vivre à proximité d'une institution. Ce n'est pas une résidence.

1485

Avec les institutions, on voit les services institutionnels. Exemple, la collecte de déchets, l'entreposage des déchets, le déneigement pendant la nuit de 2h à 6h le matin. Les bancs de neige, les bancs de neige qui sont déposés un peu partout sur notre rue, sur notre entrée. On parle des livraisons par des gros camions le jour, le soir, la fin de semaine.

1490

Donc, ma question, c'est si quelqu'un pourrait nous expliquer les aires de service associées avec tous ces services-là dans le projet actuel. Parce que je ne vois pas nulle part les entrées, les endroits pour les déchets, pour les livraisons, etc., etc. Si quelqu'un pouvait m'expliquer ça.

1495

M. BRUNO BERGERON, président :

Merci beaucoup. C'est une excellente question. Merci, Madame. Est-ce qu'à la commission scolaire, à l'architecture, vous avez prévu les accès? Parce qu'effectivement les accès camion ne sont pas nécessairement visibles sur la carte à cette étape-ci.

1500

Mme MARYSE LABERGE :

Non, c'est ça, les accès camion ne sont pas montrés, mais on suppose qu'ils vont utiliser les débarcadères existants.

1505

M. BRUNO BERGERON, président :

Mais quand vous dites «on suppose», est-ce que ce sera les débarcadères? On ne peut pas avoir accès à l'école par le quartier résidentiel à l'arrière?

1510

Mme MARYSE LABERGE :

Non, exactement. Il n'y a pas d'accès à l'arrière, ça fait que la seule façon d'accéder, ça va être par le boulevard Île-des-Sœurs ou René-Lévesque, puis on ne s'était pas encore rendu dans ce niveau de détails-là. C'est sûr que c'est important.

1515

Les livraisons peuvent être coordonnées pour être en dehors des heures d'arrivée des élèves à l'école, donc ça peut se faire par le débarcadère le long du boulevard Île-des-Sœurs.

1520 **Mme CHAD BRADLEY :**

Ma question, c'est plutôt les aires de service, pas les heures de service présentement, mais je veux voir si vous allez livrer par le boulevard René-Lévesque, je ne vois pas d'entrée. Est-ce qu'il y a une route?

1525 **Mme MARYSE LABERGE :**

Probablement que non. Ce serait plutôt par le boulevard Île-des-Sœurs, par l'entrée principale.

1530 **Mme CHAD BRADLEY :**

Alors, tous les camions de déchets vont entrer dans l'entrée devant l'école. Alors, les bacs de déchets vont être où exactement? Vous allez garder... Si je comprends bien, les gens vont manger en arrière...

1535 **Mme MARYSE LABERGE :**

Non, les bacs de déchets pourraient être situés comme plus au bout de l'aile de l'école.

1540 **Mme CHAD BRADLEY :**

Est-ce que c'est possible de nous montrer parce qu'on a le plan?

1545 **Mme MARYSE LABERGE :**

Oui. Où est le pointeur? - On en avait un hier.

M. BRUNO BERGERON, président :

1550 Mais ce que je comprends, c'est qu'on est actuellement dans une esquisse préliminaire où ces éléments-là n'ont pas encore été étudiés, mais je pense que la question est tout à fait appropriée au sens où on planifie une école actuellement. Madame souhaiterait avoir davantage de précision sur, par exemple, des éléments qui vont contribuer à la quiétude ou au contraire au dérangement du voisinage.

1555 Donc, je pense que c'est assez important que la réponse soit un petit peu plus précise sur... parce que vous avez quand même fait des scénarios sur la composition intérieure des locaux, etc.

1560 **Mme MARYSE LABERGE :**

Oui, exactement.

M. BRUNO BERGERON, président :

1565 Donc, on devrait connaître les portes d'entrée et, c'est ça, les sorties, etc.

Mme MARYSE LABERGE :

1570 Oui, oui, c'est ça. Donc, les livraisons pourraient se faire par l'entrée principale ici à partir du débarcadère qui longe l'Île des Sœurs. Donc, le camion utilise le même débarcadère que les voitures. Donc, il est en retrait de la rue, il n'y a pas de dérangement au niveau de la circulation.

1575 **Mme CHAD BRADLEY :**

Mais le gymnase est en arrière, comment est-ce qu'on peut faire une livraison dans le gymnase?

Mme MARYSE LABERGE :

1580

Le gymnase est ici. Bien, les livraisons, ça va toucher surtout les services alimentaires et les fournitures scolaires et ça, ça ne va pas dans le gymnase.

Mme CHAD BRADLEY :

1585

Il n'y a aucune livraison dans un gymnase, vous dites?

Mme MARYSE LABERGE :

1590

Bien à l'occupation initiale, il va y avoir des livraisons de beaucoup d'équipements, mais après ça dans le roulement, dans l'année scolaire, ça va être beaucoup de livraisons pour les services alimentaires ou pour le matériel scolaire et ça, ça ne va pas dans le gymnase; ça s'en va dans les dépôts.

Mme CHAD BRADLEY :

1595

Parce qu'il n'y a aucune livraison dans un gymnase dans une école, vous dites?

Mme MARYSE LABERGE :

1600

Non, je n'ai pas dit qu'il n'y avait aucune livraison dans un gymnase. J'ai dit que la livraison d'équipements dans le gymnase, ça va être plutôt à l'occupation initiale pour tous les équipements, puis après ça à chaque année quand ils renouvellent certains équipements.

Mme CHAD BRADLEY :

1605

Oui.

1610 **Mme MARYSE LABERGE :**

Mais il n'y a pas de problème à ce que ça passe par l'entrée principale parce que les circulations sont directes après.

1615 **Mme CHAD BRADLEY :**

Ça fait que les camions vont rester dans la rue, dans le débarcadère, puis tout va être livré ou apporté dans les mains des gens pour aller dans le gymnase ou..?

1620 **Mme MARYSE LABERGE :**

Oui, il n'y a jamais de...

Mme CHAD BRADLEY :

1625

Parce que normalement, tu aurais des aires de service, il me semble?

Mme MARYSE LABERGE :

1630

Non, il n'y a jamais de quai de déchargement. On ne parle pas d'une épicerie, on parle d'une école. Il n'y a jamais de quai de déchargement dans une école.

Mme CHAD BRADLEY :

1635

Je ne parle pas d'un quai, je parle d'une voie d'entrée pour un camion. Il y a plusieurs camions au courant de la semaine pour les cafétérias, pour les matériaux scolaires, pour l'équipement dans le gymnase, pour les événements, pour les estrades, pour entrer, pour sortir et puis à l'école présentement, toutes les livraisons se font par l'entrée dans le gymnase, il y a

1640 plusieurs entrées pour le gymnase, et aussi par le stationnement en arrière, donc, du côté
arrière de l'école.

M. YVES SYLVAIN :

Si vous me permettez...

1645

M. BRUNO BERGERON, président :

1650 Est-ce que justement à la commission scolaire, vous ne pouvez pas un peu nous parler
de comment ça se comporte actuellement à l'école et en quoi ce comportement-là pourrait
influencer... parce qu'on voit que ça n'a pas été étudié pour la nouvelle école, c'est ce qu'on
comprend.

M. YVES SYLVAIN :

1655 Bien, je vous dirais... je serais un petit peu plus prudent que ça dans les propos, je
vous dirais...

M. BRUNO BERGERON, président :

1660 Non, mais dans un premier temps, est-ce que vous pourriez nous dire justement à
l'école actuelle comment se comporte la question de la livraison de la marchandise?
Madame nous en a parlé, mais...

Mme MARYSE LABERGE :

1665

Si je peux me permettre, c'est différent parce que l'école actuelle semble avoir un
stationnement derrière le gymnase, ce qu'on n'a pas ici, donc les livraisons vont se faire par
l'entrée principale.

1670 **M. YVES SYLVAIN :**

C'est ça, mais je voudrais dire que premièrement...

1675 **Mme CHAD BRADLEY :**

Présentement, les camions rentrent par la cour d'école.

M. BRUNO BERGERON, président :

1680 Pardon, Madame. Excusez-moi, excusez-moi, Madame. Nous allons laisser la commission scolaire tenter de répondre à ces questions.

M. YVES SYLVAIN :

1685 Premièrement, disons que des écoles primaires de 400, 450 élèves, on doit en avoir une quarantaine à Marguerite-Bourgeoys, ce n'est rien de nouveau. Elle va être parfaitement neuve. Il y a un débarcadère et de fait, nous n'amènerons pas dans l'heure de pointe de la demi-heure avec les autobus scolaires dans aucune école...

1690 **M. BRUNO BERGERON, président :**

On ne parle pas tellement du temps de livraison, ce que madame dit, mais où s'effectue la livraison. Donc, madame nous dit que ça va se faire par l'entrée principale.

1695 **M. YVES SYLVAIN :**

La livraison va se faire par l'entrée principale et...

M. BRUNO BERGERON, président :

1700

Toute la question des cafétérias, toute la nourriture, etc.

M. YVES SYLVAIN :

1705

Et comme vous voyez partout à Montréal, que ce soit un restaurant, avec un diable, puis des choses, c'est une école primaire de 450; ce n'est pas l'école de 1 015 en débordement. De deux, il n'y a pas... écoutez, un gymnase, on va l'équiper de façon stable. Après ça, on amène des ballons, des réparations, mais je veux dire, l'équipement dans un gymnase au primaire, il n'y a pas de trampoline, il n'y a pas de... Il y a des éléments de base, des buts. Il y a un magasin, il y a un dépôt pour le gymnase, un dépôt qui va être accessible conjointement avec l'arrondissement quand ils vont vouloir l'utiliser, ça, l'entrée est prévue, et avec une distinction dans l'école.

1710

1715

Donc, oui, les repas à un certain niveau, mais, je veux dire, c'est souvent par un service de traiteur qu'on a au primaire; il n'y a pas une cafétéria. Je vous dirais que dans un vécu, et là on est beaucoup moins dans un environnement de circulation du Centre Elgar, de tout ce qu'il y a autour à 1 000 personnes. Donc, je vous dirais, écoutez, c'est des livraisons, bon, un peu régulières.

1720

Les déchets, je vous dirais, c'est des conteneurs. Les déchets sont à notre charge, ce n'est pas la Ville; on paye comme institution la collecte de nos déchets.

M. BRUNO BERGERON, président :

1725

Donc, ce sont des bacs que vous utilisez?

M. YVES SYLVAIN :

Ce sont des conteneurs en acier avec un sous-traitant qui...

1730 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Mais le conteneur en acier, il faut que le camion soit capable de reculer jusqu'au bac en acier, il ne sera pas sur le boulevard quand même.

1735 **M. YVES SYLVAIN :**

Non, il ne sera pas sur le boulevard. Madame Laberge, est-ce que ça a été envisagé?

1740 **Mme MARYSE LABERGE :**

Non, mais normalement, on pourrait le mettre à proximité de l'accès débarcadère encore, plus vers le sud de l'école.

1745 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Sur la rue?

Mme MARYSE LABERGE :

1750 Habituellement on fait des écrans de végétation, puis on peut prévoir une petite surface de pavage où le camion peut reculer, mais on le dissimule avec de la végétation, des haies.

Mme CHAD BRADLEY :

1755 Alors, ils vont entreposer sur la propriété de l'école?

Mme MARYSE LABERGE :

Oui.

1760

Mme CHAD BRADLEY :

Alors, je pense qu'il y a une valeur d'avoir un plan de tout ça, les entrées que vous allez utiliser, les plans pour les bacs de déchets et de recyclage. La neige, le déneigement...

1765

M. BRUNO BERGERON, président :

Pour le déneigement de la cour d'école, ça va être effectué comment?

1770

M. YVES SYLVAIN :

En général, les cours d'école ne sont pas déneigées.

M. BRUNO BERGERON, président :

1775

Ne sont pas déneigées.

M. YVES SYLVAIN :

1780

Elles ne sont pas déneigées au Québec dans les écoles primaires.

M. BRUNO BERGERON, président :

1785

C'est-à-dire que les aires de stationnement là où il y a des stationnements, c'est généralement déneigé, mais dans le cas de la cour d'école en hiver, elle ne serait pas déneigée?

M. YVES SYLVAIN :

1790

Partout. On les piétine, on piétine la neige, on fait des jeux et puis... Partout au Québec.

Mme CHAD BRADLEY :

1795 Donc, présentement à l'Île des Sœurs, je regrette, mais il y a un déneigement qui est fait sur l'école qui se passe entre 3h et 6h du matin.

M. BRUNO BERGERON, président :

1800 Oui, mais il y a des aires de stationnement à l'école actuelle, ce qui ne sera pas le cas ici.

Mme CHAD BRADLEY :

1805 Je parle du déneigement. Est-ce que...

M. BRUNO BERGERON, président :

Oui, le déneigement à l'école actuellement...

1810 **Mme CHAD BRADLEY :**

Actuel, se fait présentement.

1815 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Dans les aires de jeux des enfants, il y a du déneigement?

INTERVENTION D'UNE PERSONNE DANS L'ASSISTANCE

1820

M. BRUNO BERGERON, président :

Excusez, excusez. C'est parce que madame a une connaissance à proximité de l'école et on essaie de faire la distinction entre l'école actuelle et l'école projetée.

1825

Madame, pour bien comprendre votre question, vous semblez dire qu'il y a du déneigement à l'école actuelle, mais est-ce qu'il y a du déneigement dans les aires de jeux?

Mme CHAD BRADLEY :

1830

Il y a du déneigement dans la première partie pour entrer dans la garderie qui est dans le gymnase, ou c'est la même entrée, puis aussi un déneigement... c'est un débarcadère pour les autobus.

1835

M. BRUNO BERGERON, président :

D'accord.

Mme CHAD BRADLEY :

1840

Alors toute, ça fait partie du terrain de l'école.

M. BRUNO BERGERON, président :

1845

D'accord. Tandis qu'on comprend qu'ici, on a une composition qui est différente, c'est-à-dire que le déneigement, le débarcadère va se faire en même temps que le déneigement de la rue, j'estime?

M. JEAN CARDIN :

1850

Ce qui va être fait ici, dans le cas de cette école-là, les débarcadères, c'est des débarcadères qui sont à même la voie publique, donc c'est des débarcadères qui vont être déneigés par la Ville. On parle d'une opération de tassement seulement, donc il n'y a pas de soufflage qui va se faire là dans un premier temps.

1855

Si nécessaire, on va venir souffler la neige, mais au départ, c'est juste du tassement de neige. Donc, on va venir ramasser la neige ou la tasser à l'extérieur du débarcadère, puis on va la répartir le long des boulevards. Comme ça se fait ailleurs sur les grands boulevards à l'île.

1860

M. YVES SYLVAIN:

Et si vous me permettez, Monsieur le président...

1865

M. BRUNO BERGERON, président :

Attendez une minute. Est-ce que vous pouvez me parler aussi de la question de la collecte des déchets?

1870

M. BENOÎT MALETTE :

Cet élément-là a été analysé plus profondément et ici, on est à l'Île des Sœurs, et en fait, sur l'ensemble du territoire de Verdun, on ne fonctionne pas avec des bacs en acier, on fonctionne avec des bacs roulants en plastique. On favorise beaucoup le recyclage et tout ça.

1875

Il faut voir... je n'ai pas en tête la notion réglementaire pour une école, vous comprenez que sur le bureau, je n'en reçois pas à toutes les semaines, mais on a des dispositions et la plupart des dispositions et de l'entreposage des bacs de recyclage doit se faire à l'intérieur d'habitude dans le commercial, dans ces choses-là.

1880 Ça fait qu'il faut voir. Est-ce que ça va être à l'intérieur de l'école ou à l'extérieur? Si c'est à l'extérieur, ça va être un enclos camouflé pour ne pas que ce soit visible de la voie publique, mais c'est des bacs roulants comme... les 360 litres que vous avez tous à la maison et là, c'est une série qu'eux ont.

1885 **Mme CHAD BRADLEY :**

 Une trentaine, oui.

M. BRUNO BERGERON, président :

1890

 D'accord. Est-ce que ça précise les réponses aux questions?

Mme CHAD BRADLEY :

1895

 Oui, merci, pour ma première question. Pour la deuxième, alors, je viens d'apprendre que ce serait la Ville de Verdun qui s'occupe du déneigement des débarcadères; ce ne serait pas la commission scolaire. Donc, en tant que résidente de 21 ans sur l'Île des Sœurs et en tant que résidente face à l'école depuis 12 ans, la Ville présentement ne fait pas de déneigement spécial devant l'école pour aider le débarquement actuel. C'est la commission scolaire qui le fait pour l'entrée de l'autobus scolaire, mais pas sur la rue comme telle. Donc, il y a d'énormes bancs de neige qui réduisent la largeur de passage si on peut dire de la rue, puis qui éliminent énormément les places de stationnement.

1900

1905

 Donc, c'est la Ville qui va faire le déneigement. Ici, on a des débarcadères à deux endroits. Je peux très mal voir l'hiver, comment ces débarcadères vont être disponibles avec les bancs de neige et avec ça, ma question : Est-ce que ça a été pris en considération... ma question originale, c'est surtout au niveau de la circulation, puis la sécurité avec toute cette infrastructure-là?

1910 On parle maintenant de bancs de neige, on va avoir beaucoup moins d'espace. Les gens vont se stationner un peu plus dans la rue, ils vont déborder dans la rue, c'est normal, on fait ça un peu partout à Montréal lors de la neige.

M. BRUNO BERGERON, président :

1915 Donc, par rapport à la question de madame, est-ce que les dégagements qui sont proposés, les plantations d'arbres, les aménagements, etc., est-ce que vous aurez un emplacement adéquat pour tasser la neige ou souffler la neige pour justement assurer un dégagement adéquat des débarcadères? C'est la question...

1920

Mme CHAD BRADLEY :

1925 Et pour que ce soit efficace, il va falloir que ce soit fait avant 7h le matin qui n'est pas la politique présentement à Verdun. Normalement vous faites les rues l'après-midi, le soir, le lendemain, deux jours. On sait bien, Montréal, c'est un défi, dans la grande région de Montréal de faire... d'enlever la neige. C'est un défi.

M. JEAN CARDIN :

1930 Mais on parle de deux opérations différentes. La première opération, c'est le tassement de la neige. Cette opération-là se fait rapidement dès que la précipitation est en cours, puis qu'on a un débit suffisant ou une quantité de neige suffisante au sol, on vient avec de la machinerie tasser la neige en bordure.

1935 Dans le cas des boulevards à l'Île des Sœurs, c'est la seule opération qu'on fait : on ne vient pas souffler la neige par après. Dans ce cas ici, on va tout simplement intégrer le débarcadère dans une route de déneigement ou de tassement de la neige. Il n'y aura pas de ramassage spécifique pour la zone de débarcadère. Donc, la neige va être probablement tassée uniquement le long des boulevards, le long des îlots gazonnés.

1940

S'il y a un besoin de la souffler, on va venir avec de la machinerie, mais plus tard dans l'opération. Donc, il y a une deuxième séquence qui vient par après où on vient souffler la neige, enlever les tas de neige qui sont dans les rues, puis on les amène à notre dépotoir à neige.

1945

Mme CHAD BRADLEY :

Donc, ma compréhension, c'est-à-dire que les voitures durant la grande saison de neige, si je peux l'appeler de même, les autos ne seront pas stationnées *flush* avec le trottoir, elles vont être tassées à cause des bancs de neige, ça fait qu'elles vont occuper un peu la voie de circulation malgré...

1950

M. JEAN CARDIN :

Bien nous, la neige, on vient la tasser. La machinerie est accotée sur la bordure, donc, on enlève la neige jusqu'à la bordure et ensuite, le deuxième équipement qui vient pour enlever la neige sur les trottoirs, donc, la petite chenillette, elle, elle va tasser la neige dans l'espace gazonné. Donc, il y a une deuxième opération qui se fait par un autre équipement.

1955

1960

Mme CHAD BRADLEY :

Qui se fait normalement deux jours après une tempête, trois jours après une tempête, si je ne me trompe pas?

1965

M. JEAN CARDIN :

Non, l'opération de tassement qui se fait à l'île, c'est dès qu'il y a une accumulation suffisante. Je pense que c'est 10 centimètres. Dès qu'il y a 10 centimètres de neige, on vient tasser la neige.

1970

Mme CHAD BRADLEY :

Il n'y a pas de bancs de neige à l'Île des Sœurs?

1975

M. JEAN CARDIN :

Il y en a. Dans les culs-de-sac, c'est particulier parce que les équipements, c'est des *loaders* qui viennent, des chargeuses, et on vient enlever la neige ou tasser la neige par des chargeurs. Ce n'est pas des charrues. Donc, la neige est mise en tas et elle est ramassée par après. Là, on parle d'opération qui est faite dans les culs-de-sac uniquement. Dans les grands boulevards, la neige est vraiment tassée par une opération mécanique sur les bordures ou en arrière des bordures.

1980

M. BRUNO BERGERON, président :

Donc, on peut avoir une opinion, mais est-ce qu'on a répondu suffisamment à vos questions?

1985

Mme CHAD BRADLEY :

Merci, Monsieur.

1990

M. BRUNO BERGERON, président :

Je vous remercie beaucoup, Madame. Alors, je vais prendre encore une personne et après nous ferons une petite pause de 10 minutes. J'appellerais monsieur Maurice Brossard, s'il vous plaît? Sinon j'appellerais madame Lydia Alder?

1995

Mme LYDIA ALDER :

Bonjour.

2000

M. BRUNO BERGERON, président :

Bonjour, Madame Alder.

2005

Mme LYDIA ALDER :

Mon nom est Lydia Alder, je suis maman de deux enfants, une qui fréquente l'École Île-des-Sœurs actuelle et une qui rentrera en septembre 2014.

2010

Je voudrais d'abord une précision sur les bacs à déchets. Ce que j'ai compris, c'est comme à l'école actuelle, puis comme les bacs aux *Verrières*? C'est des gros conteneurs en métal? Je n'ai pas compris le...

2015

M. BRUNO BERGERON, président :

C'est-à-dire que la commission scolaire nous dite que ce serait des bacs en métal et l'arrondissement nous dit que ce ne serait pas autorisé, que ce serait des bacs en plastique.

2020

M. BENOÎT MALETTE :

Mais à évaluer. Comme je vous dis, au niveau des écoles, je ne sais pas si tout ça a été évalué, mais d'habitude on fonctionne avec les bacs... il y a même des bacs enfouis qu'on a utilisé à d'autres endroits. Il y a différentes technologies, techniques.

2025

Ça fait qu'on ne peut pas vous répondre clairement quel va être... mais peu importe le type de bac qui sera utilisé, il va être soit à l'intérieur ou s'il est à l'extérieur, il va être camouflé de manière à ce qu'on ne se retrouve pas avec un...

2030 **Mme LYDIA ALDER :**

Puis c'est enlevé de la même façon que dans les tours à condo? Ils les mettent sur le bord de la rue, sur le bord du bâtiment, puis c'est enlevé de la même façon?

2035 **M. BENOÎT MALETTE :**

Ce que l'architecte nous dit, c'est que l'accès des camions de cueillette de rebut se fait par les débarcadères, se ferait, parce qu'on comprend qu'on est ici en esquisse préliminaire et que les plans finaux ne seront complétés que par appel d'offres après que la commission scolaire aura lancé l'appel d'offres.

2040

Donc, ce qu'on nous dit, actuellement ce qu'on peut imaginer, c'est que les bacs seraient ramassés à partir des débarcadères.

M. YVES SYLVAIN :

2045

Peut-être, Monsieur le président, si vous permettez, un, c'est sûr que, bon, je n'ai pas tous les détails, on travaille avec 13 villes défusionnées, 7 arrondissements, c'est sûr que Marguerite-Bourgeoys va se conformer à la réglementation, donc, ce sera le type de bacs qu'ils vont nous présenter, puis il ne faut pas perdre de vue la configuration du site.

2050

Où va avoir lieu les débarcadères, la circulation, on est très loin des résidences par rapport à l'école actuelle. L'école actuelle, on est collé sur tout le monde avec les agrandissements. Regardez le triangle. Là, même débarcadère, même avec les diables, on est éloigné des résidences. C'est pour ça que les architectes ont choisi, on a présenté le projet au comité-conseil d'urbanisme de l'arrondissement, on a choisi une posture un peu particulière, mais intéressante de mettre tout l'édifice plus près de la rue pour avoir la cour, puisqu'on a une cour plus petite, pour la sécurité, etc., mais en même temps, ça fait que les activités, que ce soit de livraison, que ce soit de circulation un peu sont vraiment beaucoup plus loin des résidents.

2060

Et il ne faut pas oublier non plus que c'est un par cet que les enfants vont pouvoir profiter d'un espace... ça ne veut pas dire qu'ils vont rester confiner toujours sur la cour d'école, j'espère, c'est un parc public pour tout le monde.

2065 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Je vous remercie. Alors, par rapport à cette question-là, vous avez...

2070 **Mme LYDIA ALDER :**

Oui, c'était juste une précision, je n'avais pas compris. Je vous remercie. Ma question?

2075 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Oui, s'il vous plaît, oui.

2080 **Mme LYDIA ALDER :**

Ma question s'adresse en fait à la commission. Je suis sur le c.e. de l'école, je suis souvent bénévole à l'école, donc, je suis souvent dans cette école. Hier soir, aucune des questions ne portaient sur le bien-être des enfants ou de la condition de travail de l'équipe-école. C'était surtout sur la sécurité, puis la traverse de 36 élèves.

2085 Je voulais savoir si la commission avait visité l'école et si vous étiez par exemple conscients, j'ai appris quelque chose jeudi dernier dans le cours de musique de ma fille, qu'avant, il y avait cinq locaux de musique à l'école. Maintenant, il y en a un dans l'école et un au Centre Elgar.

2090 J'ai été assez estomaquée de voir en rentrant dans le local de musique, il y a des choses partout, partout, partout. En fait, les autres locaux qui servaient de stockage, bien il n'y

2095 en a plus. Donc, maintenant c'est tout stocké dans le local de musique. Et l'enseignante qui elle va au sous-sol du Centre Elgar doit mettre toutes ses choses sur le chariot, les trimbaler à travers les ascenseurs. Au Centre Elgar, l'ascenseur ne fonctionne pas; j'étais à l'espace famille en bas tous les lundis, une semaine sur deux, il ne fonctionne pas.

2100 Donc, est-ce que vous êtes au courant de tout ça? Est-ce que vous avez eu la réalité des enseignants, du service de garde, de la direction de l'école? Du vécu en fait des enfants et de l'équipe-école à tous les jours?

M. BRUNO BERGERON, président :

2105 C'est-à-dire que le propos justement de vous entendre, c'est justement pour recueillir cette information. La commission s'est déjà rendue à l'école, mais n'a pas visité l'école, n'a pas rencontré le personnel. Ce n'est pas dans le mandat de la commission de faire ces activités-là. On est actuellement sur le dossier de la présente école.

2110 Donc, on n'a pas à justifier nous le fait qu'il doit y avoir une école ou pas; la commission actuellement a le mandat d'étudier ce que les citoyens ont à dire par rapport à la venue de cette nouvelle école sur ce terrain-là. Donc, autant les éléments en faveur que les éléments inquiétants, que les éléments contre.

Donc, c'est ces aspects-là que la commission va examiner.

2115 **Mme LYDIA ALDER :**

O.K. Bien, je vous remercie, ça répond à ma question.

M. BRUNO BERGERON, président :

2120 Merci beaucoup, Madame. Alors, on va prendre une pause de 10 minutes et on revient immédiatement après.

PAUSE... REPRISE

2125 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Certaines personnes ont tenté de s'ajouter aux personnes qui s'étaient inscrites pour poser des questions. Il nous reste dix personnes à entendre qui s'étaient inscrites hier et il y a huit personnes qui tenteraient de parler après.

2130

Donc, ce qu'on peut vous annoncer, c'est qu'à moins qu'il y ait beaucoup d'absents parmi les dix qui se sont inscrits hier, malheureusement on ne pourra pas entendre d'autres questions que les personnes qui se sont inscrites hier. Parce que 18 personnes dans le temps qu'il nous reste, on ne peut pas terminer au-delà de 22h, donc, ce serait beaucoup trop tard. J'espère que vous comprenez.

2135

Alors, nous demanderons immédiatement à monsieur Joseph Anstett, s'il vous plaît, de venir au micro? Alors, monsieur Anstett est absent. On demanderait à madame Madeleine Leroux? Elle est absente. Madame Lise-Anne Laverdure? Bonsoir, Madame Laverdure.

2140

Mme LISE-ANNE LAVERDURE :

Bonsoir, Monsieur le président, Madame, Monsieur les commissaires. Je vais faire ça vite parce que je voudrais que plein de monde ait le temps de poser leurs questions.

2145

En ce moment quand on regarde les corridors piétonniers, on voit qu'il y a une brigadière qui fait traverser les enfants vers l'école de l'Île des Sœurs. Elle est là et si on construit une nouvelle école là, cette brigadière ne sera plus là, je pense.

2150

Ça va avoir un effet positif sur la circulation. Et ce qu'il y aurait un effet encore plus positif sur la circulation, c'est que les gens prennent le chemin du Golf. Est-ce qu'il y a des gens qui ont calculé combien d'autos prenaient le chemin du Golf pour sortir de l'île ou si tout le monde passe par le boulevard Île-des-Sœurs?

M. BRUNO BERGERON, président :

2155

Est-ce que l'arrondissement peut répondre à cette question? Est-ce que dans votre étude de circulation vous avez analysé cet aspect-là?

M. JEAN CARDIN :

2160

Non, on n'a pas été aussi loin pour la question du boulevard... le chemin du Golf. Par contre, l'élimination de la brigadière, ce que vous parlez, il va y avoir un impact, c'est sûr positif. Ce qu'on pense, c'est qu'il va y avoir beaucoup de gens qui vont venir, beaucoup de jeunes qui vont venir dans les différents secteurs qu'on a identifiés vers l'école primaire, la nouvelle école primaire. Donc, la présence de cette brigadière-là, on va l'évaluer au fur et à mesure des mouvements.

2165

Donc, nous on a déjà fait une demande pour une brigadière au carrefour giratoire, donc, à l'approche sud, et on va étudier la question des brigadières ou des brigadiers au cours de l'évolution dans le temps.

2170

M. BRUNO BERGERON, président :

Mais pour ma compréhension à la lumière de ce qu'on a dit tantôt, c'est-à-dire qu'on est dans l'évaluation de scénarios et c'est nécessairement au moment de la construction de l'école qu'on peut vraiment évaluer l'impact réel du fait, du maintien ou du remplacement d'une brigadière ou d'autres circuits. Donc, on est encore dans les scénarios, on n'est pas au réel encore. C'est ce que je comprends. Est-ce que... Où seraient situés les enfants qui auraient besoin de cette brigadière pour se rendre à l'école d'Elgar?

2175

2180

M. JEAN CARDIN :

2185 C'est ce qu'on se dit. Avec le nouveau réacheminement ou la nouvelle répartition des enfants, la brigadière ou le brigadier qui est là présentement, on va étudier son cas. Est-ce que c'est requis ou non suite à la construction de la nouvelle école?

Donc, déjà les policiers, ils ne sont pas ici ce soir, mais on a discuté avec eux à ce sujet-là.

2190 **Mme LISE-ANNE LAVERDURE :**

D'accord. Et à ce moment-là les automobiles pourraient partir et s'en aller chemin du Golf et éviter complètement le secteur de l'école.

2195 **M. JEAN CARDIN :**

Tout à fait, effectivement.

Mme LISE-ANNE LAVERDURE :

2200 Deuxième question. J'aimerais qu'on parle du parc de la Fontaine. Hier, j'entendais des joueurs de tennis qui s'inquiétaient parce qu'on leur avait dit que les courts de tennis allaient disparaître et puis qu'ils ne pourraient plus jouer au tennis. Moi, j'avais compris quand je travaillais au comité de bonification que la Ville allait au contraire améliorer les équipements et donner aux gens du quartier un parc plus attrayant.

2205 Est-ce qu'on pourrait savoir ce qui est vrai et ce qui est faux? Est-ce que c'est vrai que les tennis vont être éliminés premièrement? Puis est-ce que c'est vrai que le parc va être bonifié?

2210

M. BRUNO BERGERON, président :

Est-ce qu'on peut répondre à cette question, s'il vous plaît?

2215 **M. BENOÎT MALETTE :**

Bien sûr. Il n'est aucunement question et il n'a jamais été question dans le site qui était... autant le site de 2011, appelons-le comme ça, que la situation actuelle de toucher, d'éliminer ou d'enlever les tennis. Ils sont là, ils vont rester. Il est hors de question d'y toucher.

2220

Pour ce qui est de l'aménagement, l'amélioration du parc, effectivement on avait parlé d'améliorer, particulièrement au niveau des aires de jeux pour enfants. C'est une situation qu'on ne fait plus aujourd'hui; actuellement dans le parc de la Fontaine, les équipements 0-6 ans sont à un endroit, les équipements 6-12 ans sont à un autre endroit.

2225

Ça fait que si par malheur vous avez un enfant de quatre ans, puis un enfant de sept ans, vous n'êtes pas capable de regarder, de gérer vos deux enfants en même temps. Donc, on ne fait plus ça aujourd'hui. Il s'agirait d'un des derniers parcs qui est encore dans cette situation-là.

2230

Donc, l'intention de l'arrondissement c'est effectivement de ramener ça, les équipements sont assez vieillots aussi, de ramener ça dans un endroit tous ensemble selon les normes d'aujourd'hui avec la qualité d'équipements qu'on a aujourd'hui. On va travailler avec la commission scolaire aussi pour faire en sorte que, bon, ça pourrait être un parc-école, et c'est toujours dans nos cartons, c'est toujours sur la table à dessin d'améliorer tout ça effectivement.

2235

Mme LISE-ANNE LAVERDURE :

2240 Et j'aimerais aussi savoir si ça va s'appeler encore le parc de la Fontaine, j'espère que oui? Est-ce qu'on va avoir une fontaine dans le parc qui va fonctionner?

M. BENOÎT MALETTE :

2245 Ironiquement, on appelle ça le parc de la Fontaine qui ne marche pas. Bon, ce serait intéressant effectivement. Il y a eu, pour faire rapide, il y a eu historiquement un peu une diminution de l'utilisation ou de l'entretien de nos équipements d'eau de la part de nos cols bleus, nos équipements, pour une raison financières et tout ça, mais vous avez vu, au fil des années on ramène les jeux d'eau dans les parcs et donc, on a ramené une expertise à cet effet-là.

2250 Donc, il serait repensable maintenant de réintégrer un équipement d'eau. Est-ce que c'est un jeu d'eau, une fontaine ludique? Une fontaine... Bon, tout est possible. Évidemment tout a un coût par contre, mais oui, c'est pensable de retrouver... pour ne pas être obligé de changer le nom.

2255 **Mme LISE-ANNE LAVERDURE :**

Merci beaucoup.

2260 **UNE PERSONNE DANS L'ASSISTANCE:**

Est-ce que je pourrais suggérer la Fable de Lafontaine?

2265 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Merci, Madame. Je m'excuse, Monsieur. On va demander à madame Catherine Chauvin de se présenter au micro, s'il vous plaît? Bonsoir, Madame Chauvin.

2270 **Mme CATHERINE CHAUVIN :**

Bonsoir, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs. J'aurais peut-être quelques précisions sur des réponses qui ont été apportées ce soir avant de pouvoir poser mes deux

questions. Je ne me gênerai pas pour vous dire que j'en aurais plus que deux, mais, bon, on comprend la logique.

2275

Avant de commencer, j'aimerais peut-être souligner que je n'ai pas reçu de pamphlet de la part de l'Office de consultation publique. J'ai demandé à plusieurs personnes dans mon voisinage immédiat ainsi qu'ailleurs à l'île s'ils l'avaient reçu par la poste et ce n'est pas le cas. Apparemment nous aurions dû recevoir un pamphlet. Je pense que si ça avait été le cas, il y aurait peut-être plus de personnes ici présentes ce soir.

2280

Dans le même ordre d'idée, j'ai été déçue de ne pas retrouver aujourd'hui, même en fin de journée sur le site de l'Office les présentations qui ont été faites hier. On y retrouve une montagne d'informations nouvelles et j'aurais bien aimé pouvoir les relire avant de venir ici ce soir. Alors, ce n'est pas vraiment en connaissance de cause que je pose mes questions ce soir, c'est avec l'information que j'ai pu recueillir verbalement à travers les interventions qui sont venues jusqu'à maintenant. Alors, j'espère que le plus rapidement possible nous pourrons disposer des informations qui ont été préparées dans le cadre de cette consultation publique et qui ont été présentées hier.

2285

2290

M. BRUNO BERGERON, président :

C'est-à-dire que ce qu'on dit, les présentations de l'arrondissement et de la commission scolaire qui ont été présentées par *PowerPoint* hier seront mises sur le site internet de l'Office dès que la sonorisation des propos qui ont été tenus par les représentants de la commission scolaire et de l'arrondissement aura été jumelée au *PowerPoint* et ça devrait se faire dans la prochaine journée, de sorte qu'à très courte échéance, vous allez revoir ces présentations.

2295

Mme CATHERINE CHAUVIN :

2300

Ce que je voulais tout simplement souligner, c'est que même sans contenu sonore, j'aurais aimé pouvoir consulter les *PowerPoint* avant la séance de ce soir. Il y avait beaucoup

d'informations techniques. De loin à l'arrière de la salle, on ne pouvait pas distinguer les diapositives, nous n'en avons pas de copie papier à étudier.

2305

M. BRUNO BERGERON, président :

À ce moment-là si vous avez vos questions, on va ressortir ces fiches-là, donc, on sera en mesure de vous répondre ce soir.

2310

Mme CATHERINE CHAUVIN :

Oui, sauf que moi j'aurais aimé pouvoir en prendre connaissance pour poser mes questions.

2315

M. BRUNO BERGERON, président :

Malheureusement cette information-là est disponible, on a ici les *PowerPoint*, donc si vous avez des questions particulières, on peut répondre à vos questions. Alors, si vous voulez nous adresser votre première question, s'il vous plaît?

2320

Mme CATHERINE CHAUVIN :

J'aurais quelques précisions d'abord. Si je comprends bien, monsieur Drouin a demandé à la commission scolaire des exemples d'écoles similaires. Alors, je conclus que l'école St-Gérard et l'école Ste-Geneviève sont des écoles primaires?

2325

M. YVES SYLVAIN :

2330

Oui.

Mme CATHERINE CHAUVIN :

Ce sont des écoles primaires?

2335

M. BRUNO BERGERON, président :

Est-ce qu'on peut répondre à cette question?

2340

M. YVES SYLVAIN :

Oui, oui, absolument, ce sont des écoles primaires. C'est la question qu'on m'a posée. Nous en avons 63.

2345

Mme CATHERINE CHAUVIN :

Donc, ma première question va être adressée à l'arrondissement et à CIMA+. Actuellement la situation, les jours de calendrier scolaire avec la présence d'un brigadier à l'intersection du chemin du Golf et du boulevard Berlioz, je ne sais pas si ça s'appelle encore chemin du Golf à ce point-là?

2350

INTERVENTION D'UNE PERSONNE DANS L'ASSISTANCE

Mme CATHERINE CHAUVIN :

2355

Donc, le boulevard Île-des-Sœurs et la rue Berlioz, les 45 minutes critiques d'affluence pour desservir l'école avec la présence d'une brigadière à cet endroit-là fait que les gens qui viennent de la pointe sud ou qui sont en amont de cette intersection par rapport aux sorties de l'île sont pare-choc à pare-choc donc de Berlioz jusqu'à la Fontaine de la pointe sud.

2360

On peut voir ici sur l'acétate - si j'avais un pointeur je pourrais le montrer, donc entre Berlioz et la Fontaine de la pointe sud actuellement, c'est pare-choc à pare-choc le matin de

7h45 à 8h30. Est-ce que ça a été considéré dans l'étude d'impact originale ou amendée par CIMA?

2365

M. BRUNO BERGERON, président :

Est-ce qu'on peut répondre à cette question?

2370

M. JEAN CARDIN :

Ce qu'on disait tout à l'heure, c'est qu'il va y avoir un impact positif le fait que...

2375

Mme CATHERINE CHAUVIN :

Non, ma question : Est-ce que cette situation existante actuelle liée à la combinaison du transport d'élèves par leurs parents ou par les autobus scolaires et le fait que tout le monde sort de l'île à la même heure, est-ce que cette situation actuelle a été représentée d'une façon ou d'une autre dans les études dont nous disposons?

2380

Mme GENEVIÈVE LEFEBVRE :

Non, c'est ça, je n'avais pas d'étude... je n'avais pas une étude des conditions de circulation. Nous... mon mandat, c'était de définir les besoins en débarcadère, la protection des piétons, la gestion des passages. Je n'avais pas d'études formelles au niveau des intersections limitrophes. Ce n'était pas dans mon mandat actuel.

2385

Mme CATHERINE CHAUVIN :

Donc, on a des déplacements, on fait des projections de déplacements, mais on n'a pas l'état actuel; c'est ce que je comprends?

2390

Mme GENEVIÈVE LEFEBVRE :

2395 Bien, on a des comptages dans le giratoire. Ce qui nous préoccupait, c'était vraiment le giratoire à l'intersection de la future école où on a un débit de l'ordre de 1 200 véhicules/heure sur le boulevard Île-des-Sœurs, 900 sur René-Lévesque.

Mme CATHERINE CHAUVIN :

2400 D'accord. Alors, je voulais seulement...

Mme GENEVIÈVE LEFEBVRE :

2405 Ça nous permet...

M. BRUNO BERGERON, président :

2410 S'il vous plaît, Madame, laissez répondre.

Mme GENEVIÈVE LEFEBVRE :

2415 Ça nous permet de déterminer : Est-ce qu'on a besoin de changer la vitesse? Est-ce qu'on a besoin de justifier les débarcadères? Est-ce qu'on a besoin de justifier des modes de gestion autres que ceux qui sont là? Mais dans la zone de desserte pour les passages piétonniers.

2420 Donc, l'intersection Berlioz était plus stratégique dans la première localisation de l'école parce que l'accès au débarcadère qui était proposé pour l'ancien site se faisait par Berlioz. Le contexte a changé pour la nouvelle école, de là le mandat qui était un peu différent.

M. BRUNO BERGERON, président :

2425 Mais madame pose la question à l'effet qu'il y a déjà une congestion où les autos sont
pare-choc à pare-choc, est-ce que ça a une influence sur...

Mme CATHERINE CHAUVIN :

2430 Non, ce n'était pas ça ma question, Monsieur le président.

M. BRUNO BERGERON, président :

Non?

2435 **Mme CATHERINE CHAUVIN :**

C'était pour savoir si l'étude qu'on nous présente tient compte des conditions actuelles
de circulation dans l'environnement de l'école, et je comprends que non.

2440 **M. BRUNO BERGERON, président :**

2445 C'est ça, mais principalement sur le fait qu'il y avait une congestion déjà pare-choc à
pare-choc. Les autos sont arrêtées, donc il y a une aire de stationnement sur le réseau de
telle heure à telle heure, puis vous demandez si cette condition-là a été examinée dans les
propositions qui ont été proposées; c'est ça que je comprends?

Mme CATHERINE CHAUVIN :

2450 En fait... Non. C'est parce que si je pose la question, c'est pour arriver... c'est comme
une question préalable.

M. BRUNO BERGERON, président :

Donc, vous avez une conclusion?

2455

Mme CATHERINE CHAUVIN :

Je veux être sûre de ne pas m'être trompée, je n'avais pas retrouvé dans les études qui sont versées en documentation sur le projet à l'étude. Je n'ai pas retrouvé une représentation des conditions actuelles de circulation aux heures de pointe du matin qui combine finalement le transport d'écoliers et le transport de travailleurs ou d'écoliers ou de tout le monde qui veut sortir de l'île. Donc, les conditions actuelles ne sont pas représentées.

2460

Ma question est donc la suivante : Il semble clair que la proposition comprend, et pour des raisons qu'on accepte très facilement, la demande de l'ajout d'un brigadier scolaire au carrefour giratoire. Dans le contexte actuel, on sait très bien que s'il y a un brigadier scolaire là, les voitures maintenant, si l'école est construite, vont être pare-choc à pare-choc à partir de ce carrefour-là jusque... Donc, on va ajouter une section de stationnement entre la rue Berlioz et le carrefour giratoire qui est au cœur de l'île.

2465

2470

M. BRUNO BERGERON, président :

Est-ce qu'on a examiné cet aspect-là?

2475

Mme GENEVIÈVE LEFEBVRE :

Bien, il faut, on constate, on a fait des comptages tout récents au giratoire parce que c'est vraiment là que ça nous intéresse, actuellement à l'approche sud, il y a déjà 48 piétons ou vélos/heure qui traversent. On en ajoute peut-être 18, ils vont être gérés en peloton par la brigadière. Donc, je ne crois pas nécessairement qu'il va y avoir une augmentation significative de la congestion.

2480

2485 Ce qu'on a constaté par exemple, parce que nos comptages, on les a faits avec des caméras de comptage, ça nous donne aussi une vision, pas juste les débits, mais on peut observer un petit peu les comportements. Ce qui est constaté, puis ce qu'on a recommandé à l'arrondissement, c'est de rajouter de la signalisation en amont de l'approche sud pour bien distinguer la voie de droite qui serait une voie de virage à droite dans le giratoire et la voie de gauche qui permet de continuer tout droit.

2490 Parce que ce qui est constaté, c'est que la fusion des mouvements se fait actuellement dans le giratoire étant donné qu'on a une seule voie en sortie. Et ça, ça crée de la confusion. Ça ne prend pas grand-chose pour créer de la congestion, c'est des petits détails qui font que ça va bien ou que ça ne va pas bien. Donc, un petit peu comme se fait le marquage dans le premier giratoire où on indique vraiment le sens des voies, ce serait la même chose qui serait à faire dans ce giratoire-là. Ce serait un détail, ça ne règle pas tout, mais ça peut aider.

Mme CATHERINE CHAUVIN :

2500 Je vous remercie pour ces précisions, mais ce n'est pas vraiment l'objet de ma question. Je voulais vraiment savoir si les conditions actuelles avec un brigadier...

M. BRUNO BERGERON, président :

2505 Mais ça, on vous a répondu.

Mme CATHERINE CHAUVIN :

2510 ...scolaire et l'impact que ça a sur la circulation artérielle, qui est connue de tous les résidents de l'île, le matin de 7h45 à 8h30, avec ça, on peut facilement comprendre que la situation risque de se reproduire et finalement, je ne fais que reconduire des commentaires ou des questions qui ont été faites hier à l'effet de questionner la fonctionnalité des débarcadères qui sont proposés si effectivement de toute façon du carrefour giratoire au cœur de l'île vers la sortie de l'île aux heures de pointe le matin, c'est pare-choc à pare-choc.

2515 Alors déjà si on dit que pour des raisons miraculeuses il n'y aurait pas de file d'attente à l'approche sud, il y en a déjà une à la sortie nord. Alors, il y a un des deux débarcadères à l'intérieur duquel les parents ne pourront pas ni rentrer, ni sortir.

M. BRUNO BERGERON, président :

2520 D'accord. Est-ce que...

Mme CATHERINE CHAUVIN :

Donc, la question, c'est d'avoir...

2525

M. BRUNO BERGERON, président :

Non, non, mais attendez.

2530

Mme CATHERINE CHAUVIN :

...des réponses sur la fonctionnalité du site?

M. BRUNO BERGERON, président :

2535

Est-ce qu'il y a une réponse à apporter au commentaire de madame?

Mme GENEVIÈVE LEFEBVRE :

2540

Bien comme on l'a dit, lors des comptages, c'était le 28 mai, c'est une journée typique, c'est sûr qu'on n'a pas été là toute l'année, mais cette journée-là effectivement, il y a de la congestion qui se passe dans le premier giratoire qui remonte jusqu'au deuxième, mais il n'y avait pas d'obstruction de la traverse piétonne.

2545 Donc, la congestion s'arrêtait avant le giratoire, et nous on a des gens qui habitent à
l'Île des Sœurs et qui passent là tous les matins, quelqu'un en feu de circulation, mais c'est le
constat général. Mais il y a peut-être de la congestion autour de la traverse brigadière
présente, mais on ne m'a pas rapporté de la congestion importante qui est stagnante dans le
giratoire. Donc, en principe la traverse devrait être libre, puis la gestion et la brigadière vont
2550 combiner des traverses...

M. BRUNO BERGERON, président :

2555 Puis par rapport aux deux débarcadères, madame semble dire qu'il y a un débarcadère
qui risquerait d'être moins accessible.

Mme GENEVIÈVE LEFEBVRE :

2560 Le débarcadère sur Île-des-Sœurs, le principe, je reviens toujours avec mon
dégagement de 30 mètres, mais ce qui est important, c'est qu'il n'y ait pas de manœuvre sur la
traverse, et le positionnement comme on le suggère, on a testé les manœuvres pour qu'un
véhicule qui sort du débarcadère puisse se poser, qu'il ne soit pas parallèle à la voie, mais
presque perpendiculaire pour améliorer sa perception, puis faciliter l'insertion, puis il va pouvoir
s'insérer quand il va y avoir un créneau. Mais on ne prévoit pas qu'il y ait de congestion là. La
2565 congestion normalement va jusqu'au giratoire, mais ne le traverse pas. Donc...

Mme CATHERINE CHAUVIN :

2570 Alors, de façon plus précise, Monsieur le président, entre le rond vert pâle et vert... il
n'y a pas d'indication du nord géographique sur la carte, mais donc, si je vais vers le bas de la
carte à droite, dans le moment le matin aux heures de pointe, c'est pare-choc à pare-choc,
donc, l'accès au débarcadère actuellement est limité.

COMMENTAIRES INAUDIBLES DE PERSONNES DANS L'ASSISTANCE

2575

Mme CATHERINE CHAUVIN :

Bien, vous vous inscrirez.

2580 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Donc, non, on laisse madame s'exprimer. Elle peut avoir une opinion qui est différente de la vôtre, mais je pense qu'on va terminer sa présentation.

2585 **Mme CATHERINE CHAUVIN :**

Et c'est clair qu'avec les travaux qui s'en viennent sur le pont Champlain, les conditions de circulation pour sortir de l'île risquent d'être de plus en plus difficiles. On ne voit pas qu'à l'avenir la situation s'améliore et de façon...

2590 **M. BRUNO BERGERON, président :**

2595 Mais permettez-moi de faire une intervention à cette étape-ci. C'est-à-dire que, aussi en compréhension de ce genre de phénomène-là, on sait que là on examine un moment dans l'histoire de l'Île des Sœurs qui est en 2013, il y aura encore du développement qui se fera à l'Île des Sœurs, donc généralement on sait que les conditions de circulation changent, ce n'est pas des conditions statiques.

2600 Est-ce qu'on peut dire aussi que le réseau routier qui donne accès par exemple sur d'autres rues pourrait être également employé dans le cas où, par exemple, il y aurait une impossibilité d'utiliser de façon adéquate compte tenu des heures de pointe, etc., parce qu'il y aura 2014, 2015, 2016. Donc, la circulation, ce n'est pas un objet statique; généralement selon le comportement des individus, l'âge de la société, etc., il peut y avoir des changements.

2605 Est-ce qu'il y a...

Mme CATHERINE CHAUVIN :

Le réseau artériel a été conçu à l'île dans les années 60.

2610 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Non, mais je vais poser la question à l'arrondissement. Est-ce qu'il y a un réseau alternatif qui permettrait dans le cas où il y aurait une surcharge de venir répondre à ces préoccupations, s'il vous plaît? Donc, par la Place du Soleil ou par...

2615 **Mme GENEVIÈVE LEFEBVRE :**

2620 Des débarcadères alternatifs? Je ne sais pas si... On essayait de trouver une carte pour essayer de montrer la vision plus large, ça fait que je n'ai peut-être pas tout saisi. Votre question, c'était si les débarcadères...

Mme CATHERINE CHAUVIN :

2625 C'était une question de la part du président.

Mme GENEVIÈVE LEFEBVRE :

O.K.

2630 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Oui, c'était une question à moi, mais qui est en complément de la question de madame.

2635 **Mme CATHERINE CHAUVIN :**

Bien, je peux la formuler à ma façon. Est-ce que le réseau artériel sur l'Île des Sœurs permet plusieurs parcours pour arriver aux deux sorties? La réponse, c'est pas vraiment. Mais je vous laisse... la question c'est ça. Le réseau artériel sur l'île permet-il plusieurs
2640 parcours pour sortir? Alors, on va prendre...

M. BRUNO BERGERON, président :

Non, pas pour sortir, pour atteindre l'école. Moi, j'en suis à l'école, je ne suis pas pour
2645 sortir de l'Île des Sœurs.

Mme CATHERINE CHAUVIN :

Ah, mais ma question est tout...

2650

M. BRUNO BERGERON, président :

Non, mais, Madame, excusez-moi, vous parliez du deuxième débarcadère, c'est-à-dire celui où vous disiez qu'il y aurait une impossibilité compte tenu de la file de voitures.

2655

Mme CATHERINE CHAUVIN :

Mais avec tout le respect que je vous dois, Monsieur le président, les deux sont liés. C'est l'objet, c'est le fondement même de ma question. Le réseau artériel de l'île actuellement, le matin, il est bloqué à certains endroits, en particulier à l'approche de l'intersection où il y a
2660 un brigadier scolaire et à l'approche de Berlioz et boulevard René-Lévesque. Ce sont deux approches qui sont sujettes à beaucoup de congestion et qui seront dans l'avenir probablement sujettes à encore plus de congestion.

2665 Si je comprends votre question à vous, c'est : Est-ce que le réseau artériel permet des parcours alternatifs? Pour les gens qui arrivent de la pointe sud, et ce sont d'eux qu'on parle maintenant, je ne crois pas, mais je laisserai l'arrondissement y répondre.

M. BRUNO BERGERON, président :

2670 Mais ce que je comprenais, Madame, c'est que c'est quand même un nombre assez réduit de personnes par rapport à l'ensemble du volume de personnes qui vont accéder à cette école. Le nombre de personnes qui accèdent au débarcadère, ça me semblait être un nombre relativement réduit. Est-ce que je me trompe ou..?

2675 **Mme GENEVIÈVE LEFEBVRE :**

2680 Bien, c'est ça. On a estimé ça à une centaine à l'heure sur un débit de 900 à peu près dans cette direction-là sur le boulevard Île-des-Sœurs. Comme je disais tantôt, il y a une proportion de ce débit-là, ce ne sera pas des nouveaux déplacements. Ça va être des parents... c'est le chemin naturel.

2685 En fait, le trajet pour aller chercher Montréal si on prend le boulevard Île-des-Sœurs, boulevard René-Lévesque, on passe en dessous du viaduc, puis on s'en va à Montréal. Ça, c'est le trajet naturel, c'est là où on a les plus forts débits le matin. Donc, les gens vont s'arrêter sur leur parcours. Donc, on ne pense pas qu'il va y avoir une augmentation significative du débit sur ce trajet-là.

2690 Puis il y a aussi la séparation physique sur le débarcadère de l'Île des Sœurs qui fait en sorte que oui, il y a un point de conflit à la sortie du débarcadère, mais il n'y a pas plusieurs mouvements de sortie dans le débarcadère. Là, on aurait pu avoir plus de problème. Bon, le chemin Île-des-Sœurs est le plus occupé, donc, on limite les conflits de cette façon-là.

Mme CATHERINE CHAUVIN :

2695

Bien, je vous propose de vous formuler ma question par écrit parce que je pense qu'on pourra débattre longtemps. J'ai quand même eu des éléments de réponse. Ce que je peux vous dire, c'est qu'on ait calculé 10%, 5%, 15%, 18%, si ces gens-là ne peuvent pas prendre le débarcadère, qu'il y en ait un ou qu'il y en ait 150, ils ne pourront pas embarquer dessus.

2700

M. BRUNO BERGERON, président :

D'accord, on va attendre votre mémoire avec très grand intérêt. Je vous remercie, Madame. Est-ce que vous avez une autre question?

2705

Mme CATHERINE CHAUVIN :

Tout à fait. Je voudrais d'abord avoir une précision. C'est que CIMA+ a parlé de la possibilité comme mesure d'atténuation d'installer des feux de circulation. J'aimerais avoir une précision de ce point de vue-là par rapport à l'arrondissement. C'est qu'à l'Île des Sœurs, il n'y a pas de feux de circulation.

2710

M. BRUNO BERGERON, président :

On parlait d'un feu piétonnier, je crois. C'était une possibilité, donc, c'est une option.

2715

Mme CATHERINE CHAUVIN :

C'est pour ça qu'on a des carrefours giratoires. Toute la conception a été faite de façon à ne pas avoir de feux de circulation. J'aimerais comprendre la proposition qui a été faite à l'effet d'en rajouter.

2720

M. JEAN CARDIN :

2725 C'est une recommandation de CIMA, ça ne veut pas dire qu'on va l'accepter ou pas. Donc, comme je disais tout à l'heure, on va observer ce qui va se passer avec le début des classes, on va voir s'il y a des améliorations requises. Avant d'aller aux feux, il y a une série d'étapes qui vont être étudiées.

2730 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Alors, je vous remercie beaucoup, Madame.

Mme CATHERINE CHAUVIN :

2735

J'aurais quand même une question importante.

M. BRUNO BERGERON, président :

2740

Je pense qu'on a encore un certain nombre de personnes malheureusement qui ont des questions, donc on vous demanderait, s'il vous plaît, de nous adresser quand même vos questions sur le site internet de l'Office et on tentera d'obtenir des réponses.

Mme CATHERINE CHAUVIN :

2745

Je trouve ça vraiment très décevant, Monsieur le président. Un, ce n'est pas un horaire de consultation qui est facile pour la population; je n'ai pas reçu l'information par la poste, je n'y ai pas accès par internet et je ne peux pas me réinscrire pour poser des questions ou demander des précisions sur l'information qui est ici déposée.

2750

M. BRUNO BERGERON, président :

2755 Merci. J'accueille vos commentaires, Madame. Merci. Alors, j'appellerais monsieur Michel Bourgault, s'il vous plaît? Alors, sinon, monsieur Richard Tarte? Bonsoir, Monsieur Tarte.

M. RICHARD TARTE :

2760 Bonsoir. Merci, Monsieur Bergeron. Merci du temps des questions. Moi, je suis un résident de 20 ans à l'île et aussi à côté de l'école actuelle depuis sept, huit ans. Ça fait que l'expérience de la chose, mes enfants sont déjà passés l'âge de l'école, ils sont rendus au secondaire. Et puis je m'intéresse tout récemment à la chose, je l'ai suivi de loin.

2765 Alors, je vais faire une observation, puis une question pour CIMA, puis plus peut-être pour...

M. BRUNO BERGERON, président :

2770 Une observation... une observation courte?

M. RICHARD TARTE :

2775 Pas un préambule. Un, j'apprécie le processus ici. C'est bien d'entendre tous les points de vue. Je constate, c'est une constatation qui m'inquiète un peu. J'entends... ce qui devrait pour moi être un projet *rallieur*, construire une école, ça devrait être un débat constructif de société et un *win-win* pour tout le monde parce que moi, je pense que ça rajoute une valeur à la société et aussi à nos propriétés ultimement, puis une communauté vivante.

2780 J'apprécie beaucoup le travail du groupe qui a travaillé tous les processus pour le choix de terrain...

M. BRUNO BERGERON, président :

Mais ça, vous allez nous le dire dans votre mémoire quand vous allez...

2785

M. RICHARD TARTE :

Je n'écrirai pas de mémoire. Il y a eu beaucoup de travail de fait et je l'apprécie beaucoup, puis c'est avec raison parce que les administrations municipales avec tout ce qu'on voit aujourd'hui...

2790

M. BRUNO BERGERON, président :

Passez à votre question, Monsieur, s'il vous plaît.

2795

M. RICHARD TARTE :

O.K., mais ceci dit, j'apprécie beaucoup le travail et c'est des bonnes questions. Je m'inquiète d'entendre toutes sortes de questions procédurales sur le juridique, etc. On s'en va où avec ça? Je sens le délai, à chercher du délai. Ça m'inquiète.

2800

UNE PERSONNE DANS L'ASSISTANCE :

C'est un avocat.

2805

M. RICHARD TARTE :

Oui, mais je ne cherche pas des délais, moi. Ça, c'est des questions.

2810

M. BRUNO BERGERON, président :

Non, non, non.

M. RICHARD TARTE :

2815 Alors, mes questions sur le projet. Je vais être constructif, puis travailler avec ce qu'on
a sur la table devant nous. Pour CIMA, deux choses sur la circulation. Vous avez fait des
hypothèses de circulation pour les deux entrées. Est-ce qu'on a essayé de valider avec l'école
actuelle si les hypothèses tiennent ou si ça a été dérivé? Est-ce qu'on a essayé de valider,
voir le flux actuel? Est-ce que le comportement des gens à l'île est différent d'ailleurs? Ou
2820 mesurer finalement c'est quoi le débit réel à l'école actuellement?

M. BRUNO BERGERON, président :

 Mais cet élément-là, je crois qu'il a été traité tantôt. On nous a parlé du comportement
2825 des gens de l'île qui déjà ont adopté certaines conduites qui faisaient en sorte qu'on favorisait
l'école à pied, etc.

 Donc, je ne sais pas si on a quelque chose à ajouter par rapport à ce qui a déjà été dit?

2830 **Mme GENEVIÈVE LEFEBVRE :**

 L'hypothèse qui a été reprise, c'est l'utilisation de l'automobile. Les sondages ou les
enquêtes qui avaient été faites à l'époque pour essayer de connaître un petit peu l'habitude
des déplacements des parents, ce n'est sûrement pas le même contexte. Cette école-là est au
2835 cœur du quartier, pas proche du réseau artériel, mais il y a quand même 17% des parents qui
vont reconduire les enfants en auto.

 C'est la seule hypothèse qu'on a validée par rapport à l'école actuelle et qu'on a repris
et que nous on a appliqué dans notre dossier comme je l'ai dit à l'ensemble des secteurs qui
2840 sont du côté sud parce que l'école n'est pas au cœur du quartier sur le réseau artériel, donc,
c'est sûr qu'il va y avoir des parents qui vont y aller en auto, mais c'est le seul point de
comparaison qui a été utilisé. Sinon, on s'est vraiment fié sur le bassin, sur le nombre
d'étudiants qui est prévu, puis les trajets logiques pour ce site-là.

M. RICHARD TARTE :

2845

Je n'ai pas compris. Avez-vous validé avec le débit réel de l'école actuelle ou non?

Mme GENEVIÈVE LEFEBVRE :

2850

Non. Il n'y a pas de... C'est-à-dire qu'il y a eu une étude pour le premier mandat qui avait été fait pour l'école initiale. Il y avait eu des enquêtes pour savoir les habitudes de déplacement vers cette école-là, et les estimations étaient que 17% des parents venaient en auto à l'école actuelle.

2855

M. RICHARD TARTE :

Basé sur du réel.

Mme GENEVIÈVE LEFEBVRE :

2860

Oui, oui, c'était sur du réel. C'est juste ça, mais c'est cette hypothèse-là qui a été réutilisée pour la présente école.

M. RICHARD TARTE :

2865

Puis sous-jacent à ça, quand on prend les hypothèses piétonniers actuelles sur le bassin qui va aller à l'école, est-ce que ça tient compte du fait... est-ce qu'on peut composer des classes finalement avec les groupes d'âge?

2870

Parce que j'ai compris le processus démographique que le ministère fait. Est-ce qu'on peut composer des classes dans l'école actuelle avec les groupes d'âge qu'il y a là ou est-ce qu'il va falloir faire des classes d'une école à l'autre pour avoir un optimum?

M. BRUNO BERGERON, président :

2875

Est-ce que vous pouvez répondre à cette question, s'il vous plaît?

M. RICHARD TARTE :

2880

Est-ce que c'est clair ma question?

M. YVES SYLVAIN :

2885

Oui, oui, je pense comprendre, mais je vous dirais que c'est vraiment deux écoles distinctes pour l'Île des Sœurs qui auront chacune leur propre secteur d'alimentation. Donc, la future école, quand on arrivera en consultation pour le bassin, c'est sûr comme je disais antérieurement, elle va d'abord... et ça ressemble beaucoup à ce que l'arrondissement a mis dans le sens qu'à 1.6 kilomètre de marche, c'est évident qu'en partant, tous ces marcheurs-là vont aller à l'école, et madame Hotte a expliqué antérieurement que ça représentait environ 350 élèves. L'école a une capacité de 450, donc, après, il y en a qui vont aller en haut du 1.6, un certain nombre.

2890

Cependant, il faut bien dire aussi qu'on va partir l'école, on verra, avec peut-être 250 élèves pour essayer aussi de désengorger l'autre, tout ça se tient, puis elle va se remplir progressivement. C'est une école indépendante qui va avoir ses trois maternelles, ses trois classes de première année, tous ses services, son projet éducatif en soi.

2895

M. RICHARD TARTE :

2900

Ça fait que dans le bassin, le vert, le bleu, il y a assez de groupes d'âge, de... ce n'est pas tous des enfants...

M. YVES SYLVAIN :

2905 Oui, oui, il y a assez de groupes d'âge.

M. RICHARD TARTE :

...de première année?

2910

M. YVES SYLVAIN :

Non, non, il y a assez de groupes d'âge.

2915

M. RICHARD TARTE :

Il y en a assez pour composer...

M. YVES SYLVAIN :

2920

Oui. L'échantillon est assez vaste.

M. RICHARD TARTE :

2925

L'échantillon est assez large pour faire rentrer...

M. YVES SYLVAIN :

2930

Pour faire tout... Il peut arriver, parce que quand on parle d'une 3-18, il arrive que des fois, on peut se retrouver une année, parce que là, on ne contrôle pas toutes les naissances, on n'a pas encore ce fantasme-là, il peut arriver qu'une année, il y ait quatre quatrième année, puis qu'il y ait... Bon, ça peut jouer, mais ça, on est habitué, puis parfois ça amène des

enjeux, des fois ce qu'on appelle des classes multi-niveaux. Mais c'est rare que ça arrive parce que plus l'école est grosse, plus on est capable de faire des groupes adaptés.

2935

M. RICHARD TARTE :

Des suggestions, pas des questions?

2940

M. BRUNO BERGERON, président :

Non, non, allez-y.

M. RICHARD TARTE :

2945

Le rond-point, on le voit avec les feux de circulation ou les feux piétonniers, le passage si on le recule un petit peu, qu'est-ce qui arrive, c'est que quand quelqu'un passe maintenant, il y a une auto qui a un peu le cul dans le rond-point et ce qui bloque les autres voies d'accès.

2950

Ça fait que si on met la voie piétonnière un peu plus loin, ce qu'on voit souvent en Europe d'ailleurs, ça permet même à une et même deux voitures des fois de s'engager là-dedans pour ne pas bloquer la circulation avec les autres artères *feeder*. Alors ça, c'est une suggestion à penser.

2955

Le déneigement, je vis la même chose que ma voisine, puis je m'inquiète franchement d'entendre un commentaire, puis je vous encourage à vous coordonner, la Ville qui me dit : «Ce n'est pas notre responsabilité de construire la voie d'accès», ça, la coordination est essentielle.

2960

Le déneigement, ce n'est pas prioritaire actuellement, on le vit sur de Gaspé. Écoute, il y a une tempête de neige, c'est une voie et demie pour descendre, ce n'est pas sécuritaire pour les enfants. Les voitures ne passent pas. On me donne des tickets de parking dans ma rue, mais on ne prend pas le soin de dégager la rue pour donner l'accès à l'école.

2965 Alors, le déneigement, ce n'est pas un camion qui va passer la grue à l'heure qu'il
voudra bien. Ça va prendre du dégagement, ça va prendre du soufflage, puis il faut que ce
soit coordonné avec l'école, puis que quelqu'un prenne le leadership et j'apprécie beaucoup le
leadership de la commission scolaire à date que je vois dans votre projet, j'apprécie
énormément, puis c'est un exemple à prendre de prendre soin de ça parce que ça va être
infernale.

2970 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Je vous remercie beaucoup, Monsieur.

2975 **M. RICHARD TARTE :**

Puis l'autre suggestion aussi, les camions...

2980 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Mais là, vous allez nous faire un beau mémoire. Vous êtes en train de nous livrer votre
mémoire *live*.

2985 **M. RICHARD TARTE :**

Mais les camions aussi, les camions de vidange et tout ça, ça en prend un...

M. BRUNO BERGERON, président :

2990 Non, mais je pense qu'on a parlé de cet aspect.

M. RICHARD TARTE :

Ç'en prend un, puis...

2995 **M. BRUNO BERGERON, président :**

On a parlé de cet aspect tantôt.

3000 **M. RICHARD TARTE :**

Et les architectes, ça devrait faire partie déjà de votre planification. Mon premier emploi...

3005 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Je m'excuse, je vous remercie beaucoup, Monsieur. Bonne soirée.

Mme MARYSE LABERGE :

3010 Est-ce que je peux juste ajouter un commentaire? C'est qu'effectivement, on n'est pas très avancé dans le développement des détails d'emplacement de conteneurs à déchet, mais c'est des questions qui sont quand même assez facile à résoudre, puis qu'on a dans toutes les écoles. Donc, il y a souvent des conteneurs qui sont le long des voies publiques, mais ils sont cachés...

3015 **M. RICHARD TARTE :**

Ils sont faciles à résoudre sur papier, mais...

3020 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Je m'excuse, je m'excuse...

Mme MARYSE LABERGE :

3025

...par des écrans.

M. BRUNO BERGERON, président :

3030

Je m'excuse, Monsieur.

Mme MARYSE LABERGE :

3035

Donc, ce n'est pas un problème majeur.

M. BRUNO BERGERON, président :

3040

Je m'excuse, Monsieur, madame était en train de parler. Si vous me permettez, on va la laisser terminer.

M. RICHARD TARTE :

3045

Oui, oui. Oui, oui.

M. BRUNO BERGERON, président :

Puis après, on va passer à une autre personne. Je vous remercie beaucoup.

Mme MARYSE LABERGE :

3050

Donc, c'est ça, ce n'est pas un problème majeur. Ce n'est pas un obstacle majeur. C'est quelque chose qui est facile à gérer et qui sera intégré naturellement dans le projet et c'est sûr que ça va être coordonné entre l'arrondissement et la commission scolaire et planifié par les professionnels.

3055 **M. RICHARD TARTE :**

Il y a le papier, puis la...

3060 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Non, non, mais, Monsieur...

M. RICHARD TARTE :

3065 La vraie vie, ce n'est pas ça.

M. BRUNO BERGERON, président :

3070 Excusez-moi, Monsieur, Monsieur. Tantôt ce qu'on a dit, c'est qu'on était aux esquisses préliminaires, puis les plans de détail vont être exécutés après un appel d'offres de la commission scolaire. Ce n'est peut-être même pas le même architecte qui fera le travail. Donc, tous ces aspects-là vont être étudiés.

3075 Ce que l'arrondissement nous a dit, c'est que naturellement, il y a une réglementation, puis il y a un comportement municipal par rapport à ces aspects-là et la commission scolaire nous répond : «On travaille avec l'arrondissement pour répondre aux exigences de l'arrondissement.» Donc, cet aspect-là a déjà été abordé.

Je vous remercie beaucoup, Monsieur.

3080 **M. RICHARD TARTE :**

Merci.

3085 **M. BRUNO BERGERON, président :**

J'appelle maintenant monsieur Louis Bourgault?

3090 **M. LOUIS BOURGAULT :**

Oui, bonsoir.

3095 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Bonsoir, Monsieur Bourgault.

M. LOUIS BOURGAULT :

3100 J'ai quelques questions à savoir cette nouvelle école va suffire aux besoins des quelques années à venir. On va se servir de cette nouvelle école pour désengorger partiellement le surplus d'élèves qu'il y a déjà à la première école, ce qui nous amène aux environs de probablement 2018 si j'ai bien compris à peu près où cette nouvelle école va être complète.

3105 On doit prévoir, donc, un troisième site, une troisième école et ma question est celle-ci : Est-ce qu'il y a des études qui démontrent une différence de coût qu'il y aurait entre un site unique sur lequel on pourrait construire cette nouvelle école et qui permettrait un agrandissement ou deux de cette nouvelle école et quelle serait la différence de coût de ces agrandissements par rapport à un nouveau site et une troisième école?

3110 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Est-ce qu'on a abordé cette question? Les gens de la commission scolaire?

3115 **M. YVES SYLVAIN :**

Je vous dirais que de un, d'abord le processus, c'est que c'est l'arrondissement qui offre des sites. Il doit les offrir partout au Québec. Avec tout le contexte et avec la démarche de 2011, on est arrivé à ce site-là qui nous apparaît adéquat.

3120

Il faut comprendre aussi que je parlais un peu plus tôt des modèles d'école. La seule autre étape, parce qu'on n'en souhaite pas d'avoir d'autres écoles primaires de 900 élèves. Donc, le seul autre volet, c'est une 4-24, donc de passer de 450 à 700 élèves, mais on ne peut pas agrandir là. Je n'aurai pas une cour lilliputienne. C'est clair que ce ne sera pas là.

3125

Donc, c'est clair que ça va prendre une troisième école. Madame Hotte disait hier qu'en 2018-2019 selon les prévisions, il nous restera encore trois classes de disponible dans cette école. Donc, ça veut dire qu'autour de 2020-21, il faut à la rentrée 2020 qu'il y ait une nouvelle école construite. Ça, c'est évident dans les prévisions à moins que la croissance à l'Île des Sœurs, bon, de 18 000 à 25 000, mais il y a de l'immigration quand même sur l'île aussi.

3130

Donc, je vous dirais que... et le seul site dont l'arrondissement peut se prévaloir qu'elle est propriétaire si on veut et qu'elle met en consultation, c'est le parc de la Fontaine. Donc, ce site-là, on réussit, je pense, les architectes, l'arrondissement et nous à créer un contexte qu'on pense qui est assez intéressant. C'est marqué sur le plan, mais il y a des gens qui m'ont posé la question à la pause, ce que l'arrondissement va céder, c'est 6 000... c'est marqué en petit : *6 305 mètres carrés*. C'est sûr que c'est un peu petit; en général, on souhaite plus 9 à 10 000 mètres carrés pour une école 3-18.

3135

3140

Mais je pense qu'on va être capable avec l'arrondissement de faire face à des situations et n'empêche que le parc est quand même là autour et comme disait monsieur Malette, on espère conjointement développer un projet de parc-école à un moment donné qui sera peut-être dans le parc, mais accessible aux enfants et qui réglera les problèmes de vétusté et d'autres éléments.

3145

Donc, je vous dirais que cette école-là ne peut pas être agrandie, elle est très bien située. Donc, c'est sûr qu'il y a un enjeu de troisième site et là, on va se retrouver avec... mais je vous dirais que l'arrondissement, on vient de vivre cette situation-là depuis deux ans, je sais que madame Marotte, la mairesse, et l'arrondissement sont déjà en processus de dire qu'il faut qu'on définisse un troisième site et ce ne sera pas simple, et, dans ce sens-là, je pense aussi que ça prend du temps, mais là, on a le temps de voir venir et de s'ajuster.

3150

M. BRUNO BERGERON, président :

Puis en complément par rapport à la question de monsieur, est-ce que le projet éducatif d'avoir une école 3-18, disons par rapport à une école... je pense que c'est aussi important dans les valeurs qui sont proposées dans le fait d'avoir une école, par exemple, de cette taille-là plutôt que d'avoir une très grande école? Je pense que c'est ce que vous nous disiez aussi.

3155

3160

M. YVES SYLVAIN :

Bien, il y a ça, de un, parce qu'en général quand même comme je dis, au Québec en général, on ne va pas au-delà de 700 comme taille. Comme au secondaire, il ne se construit plus aucune école en haut de 1 500 élèves, c'est la taille optimale intéressante. Des polyvalentes de 3 000, il y en a encore, mais c'est terminé.

3165

Et ça donne une variété de projets éducatifs aux citoyens parce qu'au-delà du bassin pour les parents, il peut y avoir parfois des choix d'écoles aussi et s'il y avait une troisième école, ça créerait une troisième vocation.

3170

On pense qu'avec trois écoles par exemple, on devrait être en mesure de bien répondre aux besoins de la clientèle, puis il y avait eu une question hier, tout le monde n'était pas là, mais je disais qu'avec la troisième école et si on avait un terrain plus significatif, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys serait intéressée à faire dans la même école une

3175

continuité secondaire 1, secondaire 2, au moins un premier cycle secondaire pour l'Île des Sœurs.

M. LOUIS BOURGAULT :

3180

Est-ce qu'il existerait un terrain significatif qui permettrait de construire cette deuxième et dernière école définitive...

M. YVES SYLVAIN :

3185

Troisième.

M. LOUIS BOURGAULT :

3190

...et qui permettrait... au lieu de la place de...

M. BRUNO BERGERON, président :

3195

Je pense que c'est la question qui va porter sur la prochaine commission. Est-ce que vous auriez une autre question, s'il vous plaît?

M. LOUIS BOURGAULT :

3200

En fait, j'avais demandé tantôt originalement : Est-ce qu'il y aurait une différence de coût pour le contribuable entre deux écoles et une école agrandie? Par exemple, moi, j'habite juste devant l'école primaire actuelle, un semi-détaché. J'ai vécu deux agrandissements ces dix dernières années avec tous les inconvénients que ça peut apporter.

3205

Je comprends que cette école à Place de la Fontaine ne permettra pas d'agrandissement, ça prend absolument une troisième école. Est-ce que c'est possible qu'il y

ait un autre site qui permettrait d'avoir une école qui répondrait définitivement aux besoins que nous avons ici à l'Île des Sœurs?

M. BRUNO BERGERON, président :

3210

Je pense qu'on a répondu à cette question. C'est-à-dire que l'arrondissement actuellement, consciente de la problématique soulevée par exemple, la nécessité de trouver un site pour cette école-ci. Monsieur dit qu'actuellement la mairesse d'arrondissement, etc., donc, ont déjà en main le fait qu'il y aurait une troisième école qui sera requise dans un horizon de huit ans. C'est quand même relativement court dans une planification urbaine, donc, ce sujet-là devra être abordé à l'arrondissement et non pas dans cette commission-ci et fera l'objet de discussions ultérieures qui débordent le cadre de cette commission-ci.

3215

M. LOUIS BOURGAULT :

3220

Donc, si je comprends bien, le lot Archambault, c'est terminé?

M. BRUNO BERGERON, président :

3225

On ne dit pas ça, Monsieur. Ce qu'il y a, c'est que ce lot-là est peut-être envisageable pour la prochaine école, mais ne peut pas être envisageable pour l'école actuelle. C'est ce qu'on entend dans cette commission.

M. LOUIS BOURGAULT :

3230

O.K. Merci.

M. BRUNO BERGERON, président :

3235

Merci. Maintenant, j'appellerais monsieur Jean Sansoucy, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur Sansoucy.

M. JEAN SANSOUCY :

3240 Bonsoir, Monsieur. Bonsoir Mesdames les commissaires. Bonjour Messieurs, les
représentants de la ville et les représentantes de la Commission scolaire Marguerite-
Bourgeoys. Je m'appelle Jean Sansoucy et je demeure à l'île depuis 12 ans. Je suis avocat,
planificateur financier, MBA, j'ai tout, j'aime beaucoup les enfants, mais j'aime les voir à leur
bonne place.

3245 Alors là, j'aimerais vous soulever un premier point et c'est la mise au point sur la
position du comité Jacques Viger. Voici comment il faut lire le rapport du comité Jacques Viger
si vous tenez compte de nos commentaires et de nos recommandations qui sont les suivantes.
Positionner l'école, ça c'était le plan qu'ils avaient, positionner l'école en recul de la rue plus
près des activités du parc et implanter le bloc sportif à proximité des terrains de tennis.
3250 Deuxième élément : Demander à des professionnels de procéder à une analyse paysagère
pour bien comprendre le concept de la cité-jardin. Troisième point : Éliminer le débarcadère
sur le boulevard Île-des-Sœurs et l'intégrer au site le plus loin possible du carrefour giratoire.
Autre point : Apporter une attention particulière à la qualité architecturale du bâtiment sur
toutes ses faces. Autre point : Considérer dès maintenant les besoins anticipés par la
3255 commission scolaire et à cet effet, prévoir une charpente pouvant recevoir un étage
supplémentaire. Sixième point : Bonifier les espaces de vie à l'intérieur.

Alors, nous serons favorables au projet. C'est ce que le comité a dit. Alors, à la Ville :
Comment avez-vous l'intention de respecter ces commentaires et ces recommandations?

3260 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Est-ce qu'à l'arrondissement on peut répondre à cette question?

3265 **M. BENOÎT MALETTE :**

En fait, ça va être conjoint. Je vais commencer, mais la commission scolaire pourra compléter relativement à leur réalité, relativement au fonctionnement même d'une école.

3270 Il y a des contraintes techniques qui sont importantes relativement au sol, relativement à la présence d'infrastructures souterraines sur le terrain qui a fait en sorte qu'on a dû positionner l'école un peu différemment. Donc, sur cette partie du terrain, il y a un tuyau d'égout qui passe en souterrain d'une manière très profonde qui fait en sorte... qui rend une contrainte importante de non-construction à cet endroit-là.

3275 Il y a également à l'autre coin du bâtiment, il y a des massifs également qui sont présents, donc, qui font en sorte qu'il a fallu travailler avec cette réalité-là du terrain, réalité souterraine, pour implanter l'école.

3280 Le comité Jacques Viger émet ses recommandations, ce n'est pas un comité décisionnel, donc, on reçoit ces commentaires-là et on tente de faire avec pour être capable de réaliser le projet.

3285 Il y a des pour et des contre dans les deux options. De mettre l'école près des résidences amène, donc, un bâtiment de deux étages, et on s'entend qu'un école de deux étages, ce n'est pas une résidence, les plafonds sont beaucoup plus hauts, donc, il y a quand même un volume de construction très près des résidences, et versus mettre la cour d'école à cet endroit-là permet aussi un dégagement.

3290 Donc, il y a des pour et des contre dans les deux options. Dans les deux options, on va faire des heureux et des malheureux. Mais principalement pour ces raisons techniques, on a amené l'école à cet endroit-là. Il est vrai, on ne s'en cache pas, et ça a été dit hier par une résidente, que le principe à la base à l'Île des Sœurs, c'est des *parkway*. En fait, les boulevards, on tentait de ne pas avoir d'adresse et c'est des boulevards qui sont paysagers.

3295

On pense qu'on peut quand même le faire malgré l'école qui serait prêt de la voie versus le terre-plein central qui est quand même très généreux avec les arbres qui sont rendus quand même très matures maintenant et l'ajout de plantation face à l'école. Donc, on pense quand même que l'école va être en arrière-plan du paysage.

3300

Ça fait que ça c'est au niveau de l'implantation des réalités de terrain. Je passerais la parole peut-être à l'architecte relativement à la fonctionnalité même à l'intérieur de l'école qu'il faut prendre en compte et qui va originer, qui va amener à la position actuelle.

3305

M. JEAN SANSOUCY :

Excusez-moi, avant que vous répondiez, vous avez parlé d'arbres mûrs. Bien ce sont tous des nouveaux arbres qui vont être là. Il y a trois arbres matures et vous dites que vous allez en enlever deux, alors il en reste un. Alors, si vous cachez l'école en arrière de l'arbre...

3310

M. BENOÎT MALETTE :

Monsieur le président, ce n'est pas ce que je disais. Ce que je disais... vous avez 100% raison, on le voit sur la photo aérienne ou sur le site. Je ne prétends nullement et je ne dis pas que le site actuel est un boisé. Il n'y a pas d'arbre actuellement, c'est plus du gazon.

3315

M. JEAN SANSOUCY :

Il y en a trois.

3320

M. BENOÎT MALETTE :

C'est ça.

3325 **M. JEAN SANSOUCY :**

Vous en enlevez deux.

3330 **M. BENOÎT MALETTE :**

Voilà. Ça, je ne remets pas ça en question du tout, ce que je dis, c'est le terre-plein a des arbres matures, le terre-plein central.

3335 **M. JEAN SANSOUCY :**

Ah bon.

M. BENOÎT MALETTE :

3340 Et avec la venue de l'école, il y a une série d'arbres qui vont être plantés. Je vous accorde que dans les premières années, c'est des petits arbres comme c'était le cas un peu partout et à maturité, on aurait l'effet escompté.

3345 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Est-ce que, Madame, vous voulez compléter?

Mme MARYSE LABERGE :

3350 Oui. J'aimerais revenir sur la question d'implanter l'école en retrait. Moi j'étais présente au comité Jacques Viger et je peux vous dire qu'à l'intérieur du comité, ça ne faisait pas l'unanimité. On a même eu des commentaires contraires nous demandant d'implanter l'école beaucoup plus près des boulevards afin de bonifier la cour d'école.

3355 **M. JEAN SANSOUCY :**

Attendez une minute. On parle d'une position...

3360 **Mme MARYSE LABERGE :**

Ce n'est pas ce qui a été mis dans le rapport final.

3365 **M. JEAN SANSOUCY :**

Excusez-moi, Madame. On parle du comité ici.

3370 **Mme MARYSE LABERGE :**

Oui.

3375 **M. JEAN SANSOUCY :**

On parle du comité, puis là, moi je m'arrête...

3380 **Mme MARYSE LABERGE :**

À ce qui est écrit dans le rapport.

3385 **M. JEAN SANSOUCY :**

...au texte que j'ai ici.

Mme MARYSE LABERGE :

3385 Je comprends. Est-ce que vous pouvez me laisser parler? Est-ce que je peux répondre?

M. BRUNO BERGERON, président :

3390 S'il vous plaît. C'est qu'il faut comprendre aussi que le comité Jacques Viger est un comité consultatif, ce n'est pas un comité décisionnel, comme le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité ou de l'arrondissement est un comité qui fait des recommandations.

3395 Donc, le conseil d'arrondissement et le conseil municipal ont pris en compte ces recommandations, mais ils ont adopté une position différente. Donc, qu'on demande aujourd'hui comment on n'a pas répondu aux recommandations du comité Jacques Viger, je pense qu'hier on a largement expliqué comment on a dû implanter l'école compte tenu des besoins de la commission scolaire, compte tenu de la nature fonctionnelle des bâtiments, donc, c'est ce qui a beaucoup dicté plus l'implantation du bâtiment que, disons, les souhaits de
3400 maintenir la question du paysage qui est très très important ici à l'Île des Sœurs sur ces grands boulevards d'entrée. Donc, il y a eu un arbitrage à faire et l'arrondissement et le conseil municipal ont fait cet arbitrage.

M. JEAN SANSOUCY :

3405 Ce que j'aime du comité Jacques Viger, c'est qu'ils n'ont aucun intérêt dans le projet.

M. BRUNO BERGERON, président :

3410 Tout à fait.

M. JEAN SANSOUCY :

Oui, Madame?

3415

Mme MARYSE LABERGE :

En fait, c'est ça, le comité Jacques Viger est constitué de plusieurs personnes qui viennent de différents horizons.

3420

M. BRUNO BERGERON, président :

Mais Madame, je vous arrêterai tout de suite.

3425

Mme MARYSE LABERGE :

Oui.

M. BRUNO BERGERON, président :

3430

De parler des délibérations d'un comité quand le comité a rendu une recommandation...

Mme MARYSE LABERGE :

3435

Un rapport final, tout à fait.

M. BRUNO BERGERON, président :

3440

...c'est un peu inconvenant. C'est-à-dire que...

Mme MARYSE LABERGE :

Non, c'est ça.

3445

M. BRUNO BERGERON, président :

Je pense que monsieur a tout à fait raison. Il y a eu quand même un consensus pour écrire une recommandation même si pendant les discussions, il a pu y avoir des gens qui étaient... C'est un peu inconvenant. Donc, je pense qu'on doit s'en tenir strictement aux recommandations telles qu'elles ont été établies.

3450

Mme MARYSE LABERGE :

C'est ça.

3455

M. BRUNO BERGERON, président :

Et publiées et qui apparaissent actuellement sur le site de l'Office.

3460

Mme MARYSE LABERGE :

Mais j'aimerais juste reprendre les points que vous avez mentionnés.

3465

M. JEAN SANSOUCY :

Mais vous ne comprenez pas ce que le président dit?

Mme MARYSE LABERGE :

3470

Sur la question d'implanter l'école en retrait, je voudrais souligner que malgré... on a l'impression que l'école est proche du boulevard parce qu'il y a l'ouverture avec le débarcadère

qui rapproche le pavage de l'école, mais il y a au moins 15 mètres de dégagement entre l'école et le boulevard dans sa position la plus rapprochée, donc, dans le creux de la courbe.

3475

Donc, c'est quand même un bon dégagement. Si on compare avec... si on revient avec des photos aériennes, on peut constater que les résidences avoisinantes sur René-Lévesque sont tout aussi près du boulevard René-Lévesque.

3480

M. JEAN SANSOUCY :

Monsieur le président, Monsieur le président...

Mme MARYSE LABERGE :

3485

Dans le coin nord-est.

M. JEAN SANSOUCY :

3490

...je n'ai pas besoin de ces informations-là.

M. BRUNO BERGERON, président :

3495

Mais je pense que madame a tout à fait le droit de s'exprimer comme on vous donne le droit de le faire aussi.

M. JEAN SANSOUCY :

3500

J'ai posé une question.

M. BRUNO BERGERON, président :

3505 Mais sauf qu'à entendre madame, la question que je me pose, c'est qu'un dégagement par un débarcadère qui n'est pas planté d'arbres, est-ce qu'il est l'équivalent d'un aménagement paysager largement planté d'arbres et d'arbustes pour avoir l'effet de *parkway* tel qu'on le connaît à l'Île des Sœurs?

3510 Donc, sans que je vous pose la question, il me semble que la réponse est non. Donc, effectivement, l'école, on ne peut pas dire qu'elle ne sera pas plus visible. Elle va être plus visible que les autres implantations sur le boulevard à moins que je me trompe.

Mme MARYSE LABERGE :

3515 Oui, tout à fait, mais il va y avoir des plantations de prévues quand même devant. Il y aurait peut-être la possibilité de regarder avec l'arrondissement si on ne pourrait pas planter plutôt entre le débarcadère et le boulevard Île-des-Sœurs pour détacher plus le débarcadère du boulevard. Ça, ça pourrait améliorer l'implantation paysagère, l'intégration paysagère du bâtiment.

3520 Aussi, il a été suggéré, et je pense que ce sera retenu par la commission scolaire qu'il y a des architectes paysagistes qui soient mandatés dans le dossier pour compléter.

M. YVES SYLVAIN :

3525 Est-ce que je pourrais compléter, Monsieur le président?

M. BRUNO BERGERON, président :

3530 S'il vous plaît, oui.

M. YVES SYLVAIN :

3535 Je veux juste dire au fond à la question, le comité Jacques Viger, nos gens y étaient, a fait son rapport. Je l'ai lu, je le connais. Pour Marguerite-Bourgeoys et pour la sécurité des élèves et pour le fait que les résidences à l'arrière ont trois étages, nous ne souhaitons pas un troisième étage et je ne pense pas que la population souhaite un troisième étage. En tout cas, c'était très clair au printemps 2011. On a essayé de faire trois volumes les plus pondérés.

3540 Deuxièmement, pour la sécurité des enfants, nous proposer une cour d'école à l'avant d'un boulevard, je ne sais pas, mais il ne faut pas avoir travaillé dans le milieu scolaire jamais de sa vie. Donc, c'est fonctionnel, c'est adéquat et c'est pertinent et ça correspond à nos besoins et l'arrondissement partage cette opinion-là et c'est ce qu'on fera valoir à la ville-centre, on l'espère.

3545

M. JEAN SANSOUCY :

Vous permettez, Monsieur le président?

3550

APPLAUDISSEMENTS DE LA SALLE

M. JEAN SANSOUCY :

Vous permettez, Monsieur le président, j'ai un commentaire à faire sur ça.

3555

M. BRUNO BERGERON, président :

Oui, Monsieur, j'entends votre commentaire.

3560 **M. JEAN SANSOUCY :**

Oui. Monsieur prétend qu'il y aurait une possibilité que Jacques Viger prévoyait ou bien suggérait une cour entre le bâtiment et le boulevard. Ce n'est pas le cas. Ce n'est pas ça qu'il dit. Il dit que les bâtiments devraient être plus vers la droite qu'ils le sont.

3565 **M. YVES SYLVAIN :**

3570 Écoutez, le comité Viger recommande ce qui a été rejeté par vous-même comme population, nous ramener au tennis, puis à la piscine pour s'installer. Il y a quelque chose qui ne va pas là.

APPLAUDISSEMENTS DE LA SALLE

3575 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Je m'excuse, je m'excuse.

M. YVES SYLVAIN :

3580 C'est ce que vous m'avez dit...

M. BRUNO BERGERON, président :

Je m'excuse. Monsieur Sylvain, s'il vous plaît.

3585 **M. JEAN SANSOUCY :**

Monsieur le président...

3590 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Je pense que monsieur donne un commentaire. Monsieur est avocat, c'est donc à la lecture du texte. On ne lit pas dans le texte qu'on demandait de déplacer la cour devant. Donc, il ne fait pas prêter à la commission Viger une intention qu'elle n'avait pas, en tout cas qui n'apparaît pas dans le texte.

3595

M. YVES SYLVAIN :

Elle nous a demandé un recul significatif diminuant l'espace de la cour, ce que nous ne partageons pas.

3600

M. BRUNO BERGERON, président :

Oui, ça voulait dire que les cours devaient peut-être être ailleurs, mais ça, sans qu'elles soient devant. Donc, on n'a pas à prêter une intention qui n'est pas écrite dans un texte. C'est ce que monsieur nous relate. Donc, est-ce que vous auriez une autre question, Monsieur?

3605

M. JEAN SANSOUCY :

Oui, Monsieur. L'autre question... excusez-moi. Alors, dans la négative, le comité, parce que là, il y a eu dénégation, on n'approuvait pas le comité. On dit que ce ne sera pas possible. Alors, dans la négative, le comité Jacques Viger n'est pas favorable au projet.

3610

M. BRUNO BERGERON, président :

3615

D'accord, on comprend. On a eu cette information.

Mme MARYSE LABERGE :

Ce n'est pas ce qui est écrit dans le rapport.

3620

M. BRUNO BERGERON, président :

On a eu cette information.

3625 **M. JEAN SANSOUCY :**

C'est l'interprétation.

3630 **M. YVES SYLVAIN :**

Non, Monsieur le président, le comité Jacques Viger est d'accord avec le site; il demande des aménagements.

3635 **M. JEAN SANSOUCY :**

Non, non, non, vous lisez mal le projet.

M. YVES SYLVAIN :

3640 Non, non, non.

M. JEAN SANSOUCY :

Vous lisez mal le projet. Si vous ne faites pas ces choses...

3645

M. BRUNO BERGERON, président :

3650 À la lecture, Monsieur nous précise «à la lecture du texte tel qu'il est écrit par la commission.» La commission dit : «Si vous respectez ces éléments, la commission est favorable.» Donc, on prétend que si vous ne respectez pas, la commission n'est pas favorable. C'est ce que monsieur prétend.

M. YVES SYLVAIN :

Là, c'est son interprétation d'avocat.

3655

M. JEAN SANSOUCY :

Non, non, non.

3660

M. YVES SYLVAIN :

La commission Viger ne remet pas en question le site.

M. JEAN SANSOUCY :

3665

Je regrette infiniment, vous ne savez pas lire.

M. BRUNO BERGERON, président :

3670

Je m'excuse, je m'excuse. Monsieur, si vous avez votre autre question, on ne partira pas un débat là-dessus.

M. YVES SYLVAIN :

3675

Moi, Monsieur, je reste poli.

M. BRUNO BERGERON, président :

3680

On n'est pas à l'étape des débats, on est à l'étape d'entendre vos questions.

M. JEAN SANSOUCY :

O.K. Mon autre sujet, c'est le suivant. Ça s'adresse à la Ville.

3685 **UNE PERSONNE DANS L'ASSISTANCE :**

Ça fait trois et quatre questions...

M. JEAN SANSOUCY :

3690

S'il vous plaît, Monsieur.

M. BRUNO BERGERON, président :

3695

Monsieur, quand vous présiderez une commission, vous déciderez comment elle fonctionne. Monsieur, est-ce que vous voulez nous poser votre deuxième question.

M. JEAN SANSOUCY :

3700

À la Ville, je m'adresse à la Ville cette fois-ci. Je suis allé visiter le Plan d'urbanisme de Montréal, arrondissement de Verdun. Ce plan a été approuvé en juin 2005 avec une dernière mise à jour en février 2011, ce qui est très récent. À l'article 24.3, sous-paragraphe 3, il est fait mention de l'objectif 5 qui dit ceci : *Améliorer et mettre en valeur ce qui confère au quartier de l'Île des Sœurs son caractère champêtre.*

3705

APPLAUDISSEMENTS DE LA SALLE

3710

À l'article 24.3.7, il est dit : *Pour suivre l'application des programmes annuels d'amélioration des parcs, du réaménagement des parcs anciens et de création de nouveaux parcs.*

À l'article 24.3.10, il est question de l'objectif 13 : *Améliorer l'image du réseau local de circulation routière et plus particulièrement créer des corridors verts sur le boulevard Île-des-Sœurs et de Marguerite-Bourgeoys.*

3715

Question : Comment croyez-vous que le site de l'école va améliorer le caractère champêtre du centre de l'île à l'intersection du boulevard Île-des-Sœurs et René-Lévesque et du carrefour? J'en profite pour vous poser tout de suite la deuxième question, une question alternative qui marche dans la même veine.

3720

M. BRUNO BERGERON, président :

Accessoire.

3725

M. JEAN SANSOUCY :

Aider au réaménagement du parc de la Fontaine et d'améliorer la circulation locale. Alors, commençons par le caractère champêtre du centre de ville. Est-ce que vous pensez que ça va améliorer l'aspect champêtre de la ville?

3730

M. BRUNO BERGERON, président :

Alors, on comprend que les orientations ou les objectifs du Plan d'urbanisme sont annoncés par monsieur, je pense qu'on peut les traiter dans un bloc. Est-ce que, Monsieur Malette, vous pouvez répondre à cette question?

3735

M. BENOÎT MALETTE :

Oui, bien sûr. Il y a également une autre orientation, un autre objectif que vous n'avez pas mentionné qui est dans le Plan d'urbanisme. C'est d'appuyer la commission scolaire, je n'ai pas le libellé exact, mais c'est d'appuyer et de faire en sorte qu'on puisse avoir une autre école dans la démarche...

3740

APPLAUDISSEMENTS DE LA SALLE

3745

M. BENOÎT MALETTE :

...qui est un objectif également aussi louable que les autres. Donc, on tente de répondre à tous ces objectifs dans ce projet-ci.

3750

Je vous dirais que s'il y avait un terrain vacant qui ne serait pas un espace vert, ce serait peut-être une situation plus idéale, mais avec la situation qu'on connaît, c'est le terrain qu'on a et par la suite...

3755

M. BRUNO BERGERON, président :

S'il vous plaît. S'il vous plaît.

M. BENOÎT MALETTE :

3760

...au niveau du caractère champêtre, comme on a dit, c'est au niveau de l'aménagement paysager, de faire en sorte... Actuellement, on a un espace gazonné qui est là. Vous avez un peu mentionné même dans la première question que ça semblait même... je ne veux pas interpréter, mais ça semblait un lieu un peu banal actuellement.

3765

L'objet, c'est d'encadrer maintenant avec l'école en aménagement paysage ce lieu-là en support aux travaux de plantation qu'on a déjà fait les années passées dans les terre-plein, au pourtour, parce que les arbres, je pense qu'on convient tous que les arbres qui sont rendus à maturité maintenant, on se rappellera qu'entre les deux giratoires, ça ne ressemblait pas du tout à ça il y a dix ans.

3770

Donc, c'est dans cette veine-là qu'on pense qu'on va continuer à être dans un caractère champêtre de l'Île des Sœurs.

3775 J'ai mentionné tout à l'heure suite à une question d'une autre personne dans la salle au niveau du parc de la Fontaine, ça a été dit il y a deux ans, et c'est encore le cas aujourd'hui, de vouloir améliorer les installations du parc de la Fontaine pour les enfants. Ça pourrait même être... il n'y a pas juste les enfants qui vont dans ce parc, donc, pour tous les utilisateurs, c'est toujours de l'intention de l'arrondissement de le faire.

3780 Donc, voilà, je pense qu'on est... ces objectifs-là sont toujours dans la mire du conseil et de l'administration.

M. JEAN SANSOUCY :

3785 J'aimerais faire un commentaire.

M. BRUNO BERGERON, président :

3790 Alors, je vous remercie.

M. JEAN SANSOUCY :

3795 Vous permettez, Monsieur le président?

M. BRUNO BERGERON, président :

Je pense qu'on a répondu à vos questions.

3800 **M. JEAN SANSOUCY :**

Bien, là il m'a amené des éléments, Monsieur le président, qui font que je suis obligé de répondre et ce ne sera pas long.

3805 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Alors, vous allez nous répondre dans votre mémoire. Donc, vous allez me permettre, on va encore avoir deux personnes,...

3810 **M. JEAN SANSOUCY :**

J'aurai autre chose à vous dire dans le mémoire.

3815 **M. BRUNO BERGERON, président :**

...qui vont venir nous présenter leurs questions. Ensuite de ça, on va clore l'assemblée en vous rappelant le mode de procédure pour le dépôt des mémoires.

3820 Donc, je vous remercie beaucoup, Monsieur.

M. JEAN SANSOUCY :

Merci, Monsieur.

3825 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Alors, j'appelle monsieur Claude Beaulac, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur Beaulac.

3830 **M. CLAUDE BEAULAC :**

Bonsoir, Monsieur le président. À une question de monsieur Gourdeau qui mentionnait qu'on aurait besoin d'une troisième école. Vous avez répondu que ça va être à la prochaine commission. J'espère que votre idée n'est pas déjà faite pour le parc de la Fontaine de venir nous le détruire en bâtissant une troisième école, une deuxième école, c'est-à-dire.

3835

M. BRUNO BERGERON, président :

3840 Soyez sans crainte, Monsieur, on a entendu l'ensemble des présentations ce soir. C'est-à-dire que le mandat, et ça, je l'ai bien expliqué hier, c'est que le mandat de la commission, c'est d'examiner le projet d'implantation d'une école sur ce site. Le mandat de la commission n'est pas d'examiner le fait que cette école soit pertinente ou pas sur le territoire de l'Île des Sœurs.

3845 Donc, laissez-nous faire notre travail et dans le cadre de nos recommandations, vous verrez ce que la commission sortira. Ce qu'on demande aux citoyens et ce qu'on demandera dans vos mémoires, c'est de bien nous documenter l'argumentaire qui supporte le fait qu'on devrait soit améliorer l'école actuelle ou de bien relever les éléments qui vous inquiètent quant à l'implantation de cette école, mais il n'est pas dans le mandat de la commission de faire une recommandation à l'effet qu'il n'y ait pas d'école sur ce site.

3850

M. CLAUDE BEAULAC :

Je ne comprends pas ce que vous voulez dire.

3855 **M. BRUNO BERGERON, président :**

3860 Par rapport à la question que vous nous posez, il n'est pas dans le mandat de la commission de rejeter le fait qu'il n'y ait pas d'école sur ce site s'il n'y a pas suffisamment d'arguments pour faire en sorte qu'on viendrait par exemple amener suffisamment d'arguments pour dire qu'il ne devrait pas y avoir d'école sur ce site.

Donc, laissez-nous faire notre travail par rapport à ça.

M. CLAUDE BEAULAC :

3865

Je ne saisis pas ce que vous dites.

M. BRUNO BERGERON, président :

3870 Non? Bien peut-être que je ne saisis pas votre question. Voulez-vous rappeler votre question, s'il vous plaît?

M. CLAUDE BEAULAC :

3875 Ma question, c'est que j'espère que... Vous m'avez gelé, vous, là.

M. BENOÎT MALETTE :

3880 Si je peux me permettre, l'objet ici n'est pas d'évaluer différents sites pour une école, mais d'évaluer l'école sur ce site-là.

M. CLAUDE BEAULAC :

3885 Ça, j'ai saisi ça. Mais ma question, c'est : La commission peut-elle rejeter le projet ou doit l'infirmier, le confirmer ou le modifier?

M. BRUNO BERGERON, président :

La commission a tout le loisir de se prononcer sur ce projet d'école.

3890 **M. CLAUDE BEAULAC :**

O.K., merci beaucoup.

M. BRUNO BERGERON, président :

3895

Et la commission n'a pas fait actuellement son lit par rapport à ça. Donc, on va attendre toute la présentation des mémoires. On a encore beaucoup à discuter avec les gens de l'arrondissement avant que la commission fasse son travail et évalue le projet tel quel.

3900

M. CLAUDE BEAULAC :

3905

J'ai compris, j'ai saisi. Mon autre, c'est plus un commentaire qu'une question. Une dame est venue hier, puis je partageais son idée et c'est le pourquoi je suis venu ici ce soir. Mon coin est tranquille, il est calme, il est sécuritaire, il est naturel. C'est un îlot de fraîcheur et dans mon quartier, c'est le seul parc et si je me fie à ce qui s'est passé au parc Elgar, la Ville est arrivée avec un beau projet bien ficelé et on a perdu notre parc.

3910

Je vois le directeur général qui veut inclure son école dans le parc, puis il dit : «Il n'y a pas de problème.» La Ville : «Il n'y a pas de problème.» La commission scolaire : «Il n'y a pas de problème.» En 2018-2020, on n'aura plus de parc, Monsieur le président, si... Je vous demande de considérer ça. C'est le seul parc qu'on a dans notre quartier. Eux, je les vois aller. Eux, je les vois aller. Ils vont...

3915

M. BRUNO BERGERON, président :

3920

Vous êtes à l'étape des commentaires. J'apprécierais si vous pouviez nous poser une question. Je pense que les commentaires que vous allez nous donner ce soir, ce sera important qu'ils nous soient transmis dans le mémoire que vous nous transmettez, mais j'aimerais... on va terminer cette soirée d'information, il reste encore une personne, j'aimerais que vous nous posiez votre question, s'il vous plaît.

M. CLAUDE BEAULAC :

3925 J'aurais peut-être une dernière question, elle s'adresse à monsieur Malette. Il a
envoyé un commentaire sur une personne qui a dit que le parc de la Fontaine va rester le parc
de la Fontaine. Il a dit que la Fontaine ne marchait pas, c'est à cause des cols bleus. Je
regrette, mais ce n'est pas à cause des cols bleus, c'est à cause des leaders de la
communauté qui n'ont pas envoyé les cols bleus pour réparer la fontaine.

3930 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Quelle serait votre question, Monsieur?

M. CLAUDE BEAULAC :

3935 C'est tout, je n'ai plus de questions.

M. BRUNO BERGERON, président :

3940 D'accord. Alors, on va vous attendre à la présentation des mémoires. Je vous
remercie beaucoup. Madame Daniela Villatora, s'il vous plaît.

Mme DANIELA VILLATORA :

3945 Alors, bonsoir. Avant de poser mes questions, j'ai des corrections. Vous avez lu une
liste, Monsieur le président, au début, au tout début qui énumérait les documents qui ont été
demandés hier d'être déposés.

3950 Premièrement, vous devez savoir que pour EXP inc., la compagnie qui a fait les
forages, il n'y a pas eu d'appel d'offres parce que le montant était sous 30 000 \$. La question
qui avait été posée demandait le document qui a donné le mandat, pas nécessairement un
appel d'offres. Parce que si on est très précis, on ne va pas l'avoir, il n'y a pas d'appel d'offres.

M. BRUNO BERGERON, président :

3955 Ça s'appelle tout de même un document d'appel d'offres. On a demandé qu'à une seule firme, mais c'est-à-dire que c'est un ordre de travail.

Mme DANIELA VILLATORA :

3960 O.K.

M. BRUNO BERGERON, président :

3965 Le document qui soutient le fait... à moins qu'on ait fait un téléphone et qu'on ait dit à la personne «Peux-tu me faire une étude?» Normalement, il y a un document écrit, alors, c'est de ce document dont on parle.

Mme DANIELA VILLATORA :

3970 O.K., celui-là, oui. Et puis je n'ai pas vu, peut-être que j'ai manqué, j'avais demandé que l'avis juridique sur lequel le maire Trudel s'était basé pour faire sa déclaration du 6 novembre soit déposé. Je l'ai peut-être manqué dans la liste.

M. BRUNO BERGERON, président :

3975 C'est-à-dire que pour nous, cet avis juridique sur une déclaration du 6 novembre, c'est quelque chose de pas suffisamment précis pour être en mesure de le demander.

Mme DANIELA VILLATORA :

3980 Alors, la nuit porte conseil. Je pense que ce serait très pertinent que la commission ait dans son dossier la totalité des avis juridiques obtenus de la Ville sur la question d'implanter l'école dans la zone P03-21. Je pense que c'est pertinent.

3985 Vous avez également souligné que la question de la servitude n'est pas claire. Si vous avez besoin de détails, je suis la personne qui a soulevé la question de la servitude avec madame...

M. BRUNO BERGERON, président :

3990 Alors, on comprend que dans votre mémoire, vous allez nous apporter cette information.

Mme DANIELA VILLATORA :

3995 Absolument. Absolument. Et le dernier commentaire, il y a eu la question : C'est quoi la circulation à l'Île des Sœurs? Je veux seulement vous informer que l'APRIDS, l'association de laquelle je suis présidente, son comité voirie va déposer un mémoire étoffé qui ne parlera pas seulement de la sécurité, mais également de tout l'aspect circulation à l'Île des Sœurs.

4000 **M. BRUNO BERGERON, président :**

D'accord, je vous remercie.

Mme DANIELA VILLATORA :

4005 O.K. Ma première question, le 4 décembre 2012 lors de la période de questions de la séance du conseil d'arrondissement de Verdun, j'ai demandé au conseiller Alain Tassé, le maire ayant déjà donné sa démission, donc, j'ai demandé à monsieur Tassé en sa qualité de membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, je l'ai informé du fait qu'il y avait un groupe qui s'appelle le CDDIDS, Comité pour le développement durable de l'Île des Sœurs, qui avait fait une levée de fonds, qui avait collecté 37 000 \$ de quelque 500 et plus donateurs. Le but de cette levée de fonds, c'était d'obtenir les fonds pour financer un recours juridique, notamment une injonction et ce recours juridique a comme argument un argument juridique sérieux qui s'applique à l'ensemble de la zone P03-21.

4010

4015 J'ai dit à monsieur Tassé : «Je ne vous demande pas de me croire, je vous demande d'obtenir un avis juridique de votre contentieux pour valider cette position.» Je pense que dans les documents que vous avez, la lettre que la commission a émise, vous demandez d'obtenir un avis juridique sur l'existence de contrainte cadastrale ou légale.

4020 L'avis juridique qu'on vous a fourni est un avis juridique très précis où questions/réponses sur des questions très très pointues. Je ne pense pas que c'est ça que vous voulez. Vous voulez savoir : Y a-t-il un empêchement quelconque, légal ou cadastral, pour construire dans le triangle?

4025 J'aimerais que la Ville produise un avis juridique.

M. BRUNO BERGERON, président :

On a posé cette question à l'arrondissement.

4030

Mme DANIELA VILLATORA :

Et j'aimerais pouvoir l'avoir pour le commenter dans mon mémoire. Ça ne laisse pas beaucoup de temps. La question est simple, la réponse risque d'avoir 30, 40, 50 pages.

4035

M. BRUNO BERGERON, président :

D'accord. Je vous remercie, Madame.

4040

Mme DANIELA VILLATORA :

4045 Merci. Et ma dernière question. Le 15 juin 2012, le maire Claude Trudel lors de la période de questions a dit que l'arrondissement ne va pas céder un terrain qui vaut plusieurs millions pour un échange de service de 200 000 \$. Je pense que c'était à la minute 64 de l'enregistrement.

4050 Le 15 mai 2013, j'ai rencontré monsieur Jean Cardin sur un tout autre sujet, mais on a fini par parler du dossier de l'école et monsieur Cardin m'a informée que le terrain, le triangle vaut plusieurs millions, le sommaire décisionnel parle 4.5 M\$, que la compensation en services que la commission scolaire propose est nettement insuffisante et que Verdun exige donc une portion, un apport monétaire, ce que la commission scolaire ne veut pas donner.

Apparemment, l'écart entre les deux parties est de plusieurs millions de dollars. Ça, c'était le 15 mai 2013. Est-ce que c'est encore le cas aujourd'hui?

4055 **M. BRUNO BERGERON, président :**

4060 Je pense que ce sujet-là a été abordé en commission hier et ce qu'on nous a dit, c'est qu'il y a deux positions qui se présentent ici, c'est-à-dire que le débat n'est pas complété. C'est-à-dire que ce qu'on apprenait, à moins que je me trompe, c'est que la négociation sur cet aspect-là n'est pas terminée entre l'arrondissement et la commission scolaire. À moins que je me trompe, c'est ce qu'on nous a dit.

M. YVES SYLVAIN :

4065 C'est la même chose que j'ai expliqué hier et puis je dirais qu'on est en discussion avec autant la ville-centre que l'arrondissement. On va arriver à une entente satisfaisante pour les deux parties, je n'ai pas d'inquiétude.

4070 Et au fond, le débat se situe, comme j'ai expliqué hier, il faut bien regarder que ce triangle-là est déjà zoné institutionnel comme le parc et que nous installons une institution et qu'il ne faut pas prendre une valeur marchande, mais une valeur de zonage institutionnel. C'est la discussion et on va trouver un arrangement.

M. BRUNO BERGERON, président :

4075

C'est la base de l'argument de la commission scolaire; la Ville aura une autre base argumentaire.

Mme DANIELA VILLATORA :

4080

Je sais.

M. YVES SYLVAIN :

4085

Et c'est ce qu'on a fait avec d'autres arrondissements.

M. BRUNO BERGERON, président :

4090

On estime qu'on a demandé...

Mme DANIELA VILLATORA :

Mais est-ce qu'on parle de millions de dollars d'écart?

4095

M. BRUNO BERGERON, président :

C'est-à-dire qu'on n'a pas cette information ici à cette table-là, mais...

Mme DANIELA VILLATORA :

4100

Bien oui, monsieur Cardin, je pense, l'a.

M. BRUNO BERGERON, président :

4105 Oui, mais monsieur Cardin... Est-ce que vous pouvez répondre à cette question?

M. JEAN CARDIN :

4110 Le coût du terrain est évalué présentement par la DETI, la Direction de l'évaluation des transactions immobilières. On n'a pas terminé encore l'analyse du site. Donc, on est en train de voir avec les gens de cette division-là pour voir s'il n'y a pas une considération de l'ordre de ce que monsieur Sylvain disait.

4115 C'est un terrain qui n'a pas un zonage où on peut construire ce qu'on veut. Donc, on est limité par le type de construction qui pourrait aller sur ce terrain-là. Donc, ça dévalue sa valeur. On est en train de regarder tous ces aspects-là. On va avoir une conclusion dans les prochains...

M. BRUNO BERGERON, président :

4120 Est-ce que vous pensez d'avoir... parce que vous dites une conclusion dans les prochains mois?

M. JEAN CARDIN :

4125 Prochaines semaines peut-être.

M. BRUNO BERGERON, président :

4130 Si c'est dans les prochaines semaines, est-ce qu'on peut penser que la commission pourrait avoir accès à ce document avant le 9 juillet?

M. JEAN CARDIN :

4135 C'est pensable.

M. BRUNO BERGERON, président :

4140 Donc, on comprend qu'on vous en fait la demande. D'accord. Est-ce que vous auriez d'autres questions? Parce qu'on termine.

Mme DANIELA VILLATORA :

4145 En fait, ce n'est pas vraiment une autre question, c'est complémentaire. C'est toujours une question sur le coût et là, j'ai peut-être très mal compris depuis deux ans. J'étais sous l'impression que quand le projet était dans l'emplacement initial, que l'arrondissement céderait le terrain seulement et uniquement en considération d'un échange de services.

4150 Est-ce qu'à l'époque en 2011, on pensait aussi le raisonnement que bon, ça vaut plusieurs millions de dollars, puis il n'y a pas assez de services pour faire une bonne considération ou est-ce que Verdun a évolué dans sa pensée?

M. BRUNO BERGERON, président :

4155 On le saura au moment, disons au moment où va se clore la négociation entre les deux parties. Je pense que de poser cette question-là à cette étape-ci sachant que les deux parties se rencontrent encore, ils sont encore à évaluer, j'estime qu'on ne pourra pas avoir la réponse que... à courte échéance.

4160 **Mme DANIELA VILLATORA :**

Parce que vous savez, s'il n'y a pas de... les millions vont venir d'où si c'est ça? Parce que les positions des parties se sont radicalisées depuis les deux dernières années et malheureusement, cet argument s'applique à n'importe quel terrain.

4165

M. BRUNO BERGERON, président :

Oui.

4170 **Mme DANIELA VILLATORA :**

Moi j'étais sous l'impression que si le terrain est propriété de l'arrondissement, il n'y a pas de problème de coût, mais là, je vois qu'il y en a un.

4175 **M. BRUNO BERGERON, président :**

D'accord. On est bien saisi de cet aspect du dossier, Madame.

Mme DANIELA VILLATORA :

4180

Parfait, merci.

M. BRUNO BERGERON, président :

4185

Je vous remercie beaucoup de votre contribution.

Alors, pour terminer cette soirée, je vous rappelle le fait qu'on tiendra des auditions pour les mémoires le 9 juillet. Donc, l'agenda est déjà plein, on sait qu'on aura des mémoires le 10 juillet. Il y a d'autres dates qui s'additionneront au fur et à mesure que les gens s'inscriront.

4190

4195 Pour s'inscrire, vous devez communiquer avec monsieur Gilles Vézina à l'Office de consultation publique et on reçoit tant les mémoires écrits que les prestations verbales. Et dans le cas où les gens ne pourraient pas être présents, on vous incite aussi à vérifier sur le site internet, il y a des dispositions qui vous permettent de transmettre vos documents à l'Office dans les délais.

Donc, on vous remercie énormément de cette...

4200 **M. YVES SYLVAIN :**

Monsieur le président, est-ce que vous me permettriez de... madame Hotte me ramenait à l'ordre, juste de préciser une information en lien avec l'arrondissement. J'en parlais avec mes collègues parce que la question a été posée. Évidemment au niveau des rues, de la voirie, de tout ce qu'on veut, ça appartient à la municipalité. Cependant, madame Hotte me le 4205 rappelait, au niveau d'une construction d'école quand il y a un débarcadère, oui, il y aura partenariat financier sur le débarcadère puisque nous obtenons des sommes du ministère pour le débarcadère d'autobus.

Je voulais le préciser, c'est important.

4210 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Je vous remercie beaucoup, Monsieur.

4215 Donc, je vous remercie infiniment de votre écoute et de votre participation. Alors, on se revoit le 9 juillet prochain.

FIN DE LA SÉANCE

4220 * * * * *

Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

4225

Et, j'ai signé :

LOUISE PHILIBERT, s.o.